



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État



Rapport d'activité 2019

Mars 2020



© kaell architecte – photo : boshua

SOMMAIRE

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE	5
A.1 Constitution	5
A.2 Élections.....	5
A.3 Administration transparente et ouverte	6
B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS.....	7
C. LES SERVICES ET ORGANES	8
C.1 Le Service des médias et des communications (SMC)	8
C.1.1 Communications électroniques terrestres	8
C.1.2 Les communications satellitaires et les activités spatiales	11
C.1.3 Les services postaux.....	13
C.1.4 Médias	13
C.1.5 Politique des données.....	15
C.1.6 Digital Luxembourg.....	17
C.1.7 Activités internationales	19
C.1.8 Structures liées	23
C.2 Le Service de renseignement de l'État (SRE)	27
C.2.1 Introduction	27
C.2.2 Missions	27
C.2.3 Coopération nationale et internationale	29
C.2.4 Archivage et Protection des données à caractère personnel	29
C.2.5 Autorité nationale de Sécurité.....	30
C.3 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP).....	32
C.3.1 Introduction	32
C.3.2 Communication gouvernementale et Internet.....	33
C.3.3 Organisation et relations presse	39
C.3.4 Revues de presse	40
C.3.5 Édition et coordination	41
C.3.6 Publication d'avis	44
C.3.7 Open data et accès à l'information.....	44
C.3.8 Systèmes d'information.....	47
C.4 Commission d'Économies et de Rationalisation	50
C.4.1 Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'État au cours de l'exercice 2019 (numerus clausus)	50
C.4.2 L'élaboration de 4.685 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel	52
C.4.3 L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2019... ..	53
C.5 Le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN).....	54
C.5.1 Prévention et gestion de crise	54

C.5.2	Coordination en matière de lutte contre le terrorisme	54
C.5.3	Protection des infrastructures critiques	55
C.5.4	Cybersécurité et sécurité des communications	56
C.5.5	Activités sur le plan international	58
C.6	Service de la communication de crise	62
C.6.1	Stratégies et communication	62
C.6.2	www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU.....	62
C.6.3	Relations avec les acteurs nationaux.....	62
C.6.4	Relations internationales - BENELUX	63
C.6.5	Exercices	63
C.7	Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	64
C.7.1	Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	64
C.7.2	Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.....	64
C.8	Département des Relations avec le Parlement – Service central de législation.....	65
C.8.1	Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg	65
C.8.2	Suivi des travaux parlementaires.....	66
C.8.3	Statistiques concernant les publications	68
C.8.4	Outils mis à disposition par le Service central de législation	69
C.9	Département des Cultes	74
D.	ANNEXES	75
D.1	Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre au cours de l'année 2019	75
D.2	Déplacements de Monsieur le Premier Ministre à l'étranger au cours de l'année 2019	76
D.3	Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2019	77

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE

Tout comme les années précédentes, l'année 2019 a été marquée par une forte intensité normative tant au niveau de l'accompagnement et du suivi des projets de loi et de règlement déjà introduits dans la procédure, qu'au niveau de l'élaboration de nouveaux projets.

A.1 Constitution

Tout au long de l'année sous revue, les travaux parlementaires en vue de la finalisation de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution (Doc. parl. 6030) ont été poursuivis. Le Ministère d'État a accompagné les travaux de la Commission parlementaire des Institutions et de la Révision constitutionnelle en participant à dix-huit réunions de ladite commission qui étaient majoritairement consacrées à l'examen de l'avis de la Commission de Venise.

A.2 Élections

Le Ministère d'État a participé aux travaux législatifs au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle relatifs au projet de loi qui modifie principalement l'article 295 de la loi électorale en le complétant par une disposition qui règle expressément la possibilité pour les partis politiques d'inclure dans la dénomination de leur liste, reproduite sur le bulletin de vote, le nom du parti politique européen auquel ils sont le cas échéant affiliés (Doc.parl. 7385). Après le vote du projet de loi le 29 janvier 2019 par la Chambre des Députés, la Loi du 8 février 2019 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 a été publiée au Journal officiel.

Dans le contexte de sortie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne, le Ministère d'État a participé aux négociations d'un accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume-Uni visant à sécuriser, en cas de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, l'exercice réciproque du droit de vote et de se porter candidat aux élections locales par les nationaux luxembourgeois résidant légalement sur le territoire du Royaume-Uni et les nationaux britanniques résidant légalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Le but de cet accord consiste à garantir l'exercice de ces droits dans le futur et d'enlever ainsi toute incertitude qui pourrait surgir à cet effet. L'accord, qui a été signé par les États parties au Luxembourg en date du 18 juin 2019, a été approuvé par une loi du 9 octobre 2019 (Doc.parl. 7461).

Dans le cadre de l'organisation des élections européennes du 26 mai 2019, le Ministère d'État a introduit dans la procédure réglementaire une série de projets de règlements grand-ducaux qui sont entrés en vigueur à une date préalable aux élections :

- le règlement grand-ducal du 28 janvier 2019 fixant au 26 mai 2019 la date des opérations électorales concernant le Parlement européen;
- le règlement grand-ducal du 1^{er} mars 2019 déterminant les localités de vote qui ne sont pas chef-lieu de commune, modifié par le règlement grand-ducal du 29 mars 2019, qui, conformément à l'article 54 de la loi électorale, a pour objet de déterminer, les localités de

vote par commune et de définir les électeurs qui votent dans une des localités de vote et ceux qui votent au chef-lieu de la commune ;

- le règlement grand-ducal du 12 avril 2019 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 12 février 2009 relatif au bureau centralisateur gouvernemental installé à l'occasion des élections législatives, européennes et communales, qui a pour objet de traiter les heures de travail prestées par les agents de l'État le dimanche des élections comme des heures supplémentaires et de plafonner l'indemnité pour les heures de travail prestées par les agents de l'État à l'occasion des travaux antérieurs et postérieurs au jour des élections ;
- le règlement grand-ducal du 26 avril 2019 déterminant les communes dans lesquelles des agents de l'État, adjoints au bureau centralisateur gouvernemental, sont autorisés à être présents dans les bureaux de vote principaux à l'occasion des élections.

A.3 Administration transparente et ouverte

La loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et la Commission d'accès aux documents (CAD) prévue à l'article 9 de la loi est opérationnelle depuis.

Étant donné que les travaux préparatoires de la mise en place d'une CAD prévue par la loi précitée ont révélé le risque, qu'en l'absence de membres suppléants la CAD ne serait pas en mesure de siéger en cas d'empêchement soit de son Président, soit de plusieurs membres, un projet de loi portant modification de la loi précitée du 14 septembre 2018 a été déposé en date du 19 décembre 2018 (Doc. parl. 7393). Ce texte vise à pallier ce problème de composition, qui pourrait avoir pour conséquence que la CAD ne serait pas en mesure de rendre ses avis dans le délai imparti de deux mois, en ce qu'il prévoit la nomination d'un nombre double de suppléants choisis selon les mêmes critères que les membres.

Le projet de loi a été avisé par le Conseil d'État en date du 5 février 2019 et est devenu la loi du 28 mai 2019 portant modification de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte.

Depuis son instauration, la CAD se réunit de façon régulière en principe à raison de deux réunions par mois. En 2019, la CAD a traité 36 cas.

Il est rappelé que la CAD a deux missions, à savoir :

- rendre dans les deux mois de sa saisine, des avis sur les refus de communication d'un document, avis qui ont un caractère consultatif et qui ne sont partant pas contraignants pour l'organisme sollicité.
- conseiller les organismes visés par la loi sur l'application pratique de la loi. Il s'agit de demandes de conseil dont les avis sont également publiés sur le site internet de la CAD.

La CAD dispose d'un site internet (www.cad.gouvernement.lu) sur lequel le citoyen trouve des informations diverses en quatre langues sur le fonctionnement de la CAD. Tous les avis rendus par la CAD sont également publiés sur ce site internet. Le 1^{er} rapport annuel de la CAD y est disponible.

B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS

En juin 2019, le Ministère d'État a quitté son ancien siège, l'Hôtel de Bourgogne sis 4, rue de la Congrégation, pour occuper son nouveau bâtiment principal sis 2, place de Clairefontaine. En effet, l'Hôtel Saint Maximin dans lequel était logé auparavant le Ministère des Affaires étrangères et européennes, a été rénové pour pouvoir loger le bureau du Premier Ministre et celui de ses proches collaborateurs.

L'Hôtel Saint Maximin a également été ouvert au public dans le cadre de la Journée portes ouvertes des institutions 2019.

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2019, 42 séances du Conseil ont eu lieu.

Le Ministère d'État a continué d'exécuter ses missions de coordination de la politique générale et de coordination entre les départements ministériels.

Le Secrétariat général du Conseil de Gouvernement a participé à la session annuelle du Réseau des Hauts responsables des centres de gouvernement qui s'est tenue en octobre 2019 à Reykjavik (Islande). La candidature du Gouvernement luxembourgeois pour organiser la session annuelle 2020 y a été retenue à l'unanimité. Le Réseau réunit des secrétaires généraux de conseil des ministres, des secrétaires généraux de gouvernement et d'autres hauts responsables des centres de gouvernement des pays Membres de l'OCDE et de la Commission européenne. Le réseau a été créé pour :

- examiner les questions à résoudre pour un fonctionnement efficace des centres de gouvernement dans les pays Membres ;
- mieux comprendre la prise de décision et l'élaboration de l'action publique ;
- resserrer les relations entre collègues afin de les encourager à partager leurs observations et leurs préoccupations prioritaires ;
- traiter des questions de gouvernance au sens large ;
- donner au Secrétariat un avis sur les activités en cours et la suite des travaux.

Par ailleurs, et dans le cadre de la collaboration entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales, le Ministère d'État a coordonné les relations entre le Gouvernement et les autres institutions.

Les services du Ministère d'État ont également été impliqués de manière étroite aux préparatifs et au déroulement des funérailles de S.A.R. le Grand-Duc Jean qui se sont tenus le 4 mai 2019. La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

C. LES SERVICES ET ORGANES

C.1 Le Service des médias et des communications (SMC)

L'année 2019 a été marquée par des avancées importantes dans les domaines-clé du service des médias et des communications (SMC) : du développement des infrastructures de communications au soutien aux médias, voici les principales réalisations :

- **Stratégie 5G** : lancement d'une consultation publique, d'un appel à projets « 5G » ; et organisation de la 2^e conférence 5G au Luxembourg ;
- Négociations et renouvellement de la concession **entre l'État et l'opérateur de satellites SES ASTRA pour une nouvelle durée de vingt ans** ;
- **Médias** : travaux de consultation et de préparation de la réforme du régime d'aide à la presse et du débat de consultation sur le service public dans les médias ;
- **Intelligence artificielle (IA)** : élaboration et présentation de la vision stratégique luxembourgeoise sur l'IA ;
- **Digital Luxembourg : promotion de la stratégie 5G**, des activités en relation avec l'intelligence artificielle et soutien aux initiatives de développement de compétences numériques ;
- **Quantum computing : signature d'une déclaration de coopération internationale en vue d'une Quantum Communication Infrastructure** ;

En termes **d'activités courantes** en 2019, il convient notamment de relever que le SMC a fourni des réponses à 58 questions parlementaires et, a participé activement aux travaux des différents groupes d'experts et groupes de travail dans lesquels il représente le Grand-Duché au niveau européen et international.

Finalement, le SMC a changé d'adresse et se situe maintenant au 5, rue Plaetis au Grund.

C.1.1 Communications électroniques terrestres

C.1.1.1 L'introduction de la 5G

Après la présentation de la stratégie nationale pour la 5G en 2018, l'année 2019 a été consacrée aux travaux préparatifs de la 5G.

En ce qui concerne les fréquences, l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) a mené à bien une consultation publique qui s'est terminée le 5 juillet 2019, en vue de l'attribution des fréquences des bandes dites des 700 MHz et des 3,6 GHz. Cette consultation a révélé l'intérêt d'un grand nombre d'entreprises pour ces fréquences : six entreprises ont exprimé une demande de spectre dans la bande des 700 MHz et huit dans la bande des 3,6 GHz. Constatant que la demande de spectre dépasse la quantité disponible, le Ministre des Communications et des Médias a chargé l'ILR de préparer une procédure publique d'appel de candidature permettant de sélectionner les bénéficiaires selon une méthode objective. Un accord signé avec la société SES ASTRA a aussi permis d'augmenter le spectre disponible pour la 5G dans la bande des 3,6 GHz de 280 à 330 MHz.

En juin 2019, le SMC a lancé un appel à projets pour des projets pilote 5G. Lors de l'échéance, en septembre 2019, un total de 29 projets ont été soumis. Ce nombre témoigne du fort intérêt des

acteurs pour cette technologie. Un comité d'experts a procédé à l'évaluation des dossiers, qui seront ensuite soumis à une commission interministérielle 5G.

En décembre 2019, le SMC a également organisé, avec la participation de la Commission européenne et du Secrétariat Benelux, la deuxième « Luxembourg 5G Conference ». Le nombre de participants a doublé pour atteindre plus de 400. La conférence s'est ainsi confirmée comme facteur dynamisant de la 5G au Luxembourg. D'un côté, les trois opérateurs actuels ont pu montrer leurs installations de test déjà intégrés dans leurs réseaux de télécommunications (fixes et mobiles) en production. De l'autre côté, le volet interactif de la conférence a été élargi par la participation de jeunes encore en formation dans le cadre de la « Digital Jobs and Skills Coalition Luxembourg ».

L'équipe Télécom du SMC a travaillé sur la sécurité des réseaux de télécommunication 5G (deux réunions d'échange multipartites), et l'impact sanitaire éventuel de la 5G en s'appuyant sur les dernières recherches scientifiques et des questions de mesurage des émissions y afférentes (trois réunions de travail multipartites). Ce dossier a pu avancer notamment grâce aux contributions des administrations en charge des dossiers respectifs.

En 2019, six questions parlementaires en relation avec la 5G ont été traitées. Le sujet de l'introduction de la 5G a aussi été à l'ordre du jour d'une heure d'actualité demandée par l'opposition à la Chambre des Députés.

C.1.1.2 LuxConnect

En 2019, le SMC a accompagné les investissements stratégiques dans le domaine de la connectivité et des données hébergées au Luxembourg. Une augmentation de capital a donné à LuxConnect, société créée par l'État en 2006, les moyens d'étendre davantage les infrastructures « fibre » au Luxembourg, une des missions stratégiques de la société.

LuxConnect a par ailleurs entamé un processus d'étoffement de ses compétences et de ses services en matière d'hébergement de serveurs. LuxConnect a été retenu pour héberger un des centres de calcul à haute performance Européens (EuroHPC). Pour accueillir ce projet (réalisé sous l'égide du Ministère de l'Économie), une société-sœur au nom de « LuxProvide s.a. » a été créée.

C.1.1.3 RENITA – Réseau national intégré de radiocommunication RENITA pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois

En 2019, le service RENITA a poursuivi ses missions primaires de suivi et de contrôle des prestations de l'opérateur économique en charge de l'opération du réseau national intégré de radiocommunication RENITA afin d'assurer la mise à disposition ininterrompue de services de radiocommunication fiables et sûrs.

Ainsi, le réseau RENITA a connu en 2019 une disponibilité exemplaire sans aucun incident notable. Le service RENITA a aussi poursuivi ses efforts visant à perfectionner la couverture radio et les services de radiocommunication offerts. La sécurité du réseau fut renforcée davantage avec l'application de mises à jour importantes au cœur du réseau.

Après l'interconnexion réussie entre le système de gestion des incidents du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) et le réseau RENITA, une nouvelle interconnexion fut inaugurée avec les systèmes informatiques du CITA (Contrôle et Informations du Trafic sur les des Autoroutes) de l'Administration des ponts et chaussées permettant désormais aux agents de la division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic de mieux gérer leurs interventions sur les autoroutes luxembourgeoises. Une interconnexion avec le Centre d'Intervention National de la Police grand-ducale est en préparation.

L'année 2019 fut aussi le coup de départ des travaux visant à permettre des communications radio transfrontalières entre les réseaux de radiocommunication des services de sécurité et de secours belges et luxembourgeois, travaux qui devraient se terminer en été 2020.

Le service RENITA s'est également concentré sur la mise à disposition de couvertures RENITA à l'intérieur de bâtiments. Une nouvelle version élargie du document « Mémento », servant de guide pour toutes les parties concernées, fut publiée et le service RENITA a procédé à la mise en place de stations de base dédiées à la couverture à l'intérieur de bâtiments situés dans les centres urbains de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette. Plusieurs bâtiments administratifs ainsi que plusieurs grandes surfaces disposent désormais d'une couverture RENITA à l'intérieur des leurs bâtiments, sous-sols et parkings, facilitant ainsi le travail des services de sécurité et de secours dans ces locaux. Finalement, notons aussi que le Gouvernement issu des élections législatives de 2019 a décidé d'intégrer le service RENITA au Service des Médias et des Communications.

C.1.1.4 LU-CIX

En 2019, LU-CIX le nœud d'échange Internet du Luxembourg a non seulement fêté ses 10 ans, mais a aussi su renforcer son ancrage et ses réalisations au bénéfice de ses 70 membres et de la communauté toute entière des acteurs de l'Internet au niveau national.

En ce qui concerne l'aspect technique de ses missions, LU-CIX a, en début d'année, réalisé une nouvelle mise à niveau de son backbone, quadruplant ainsi la capacité de sa bande passante disponible l'augmentant de 70 à 300Gbps. Cela lui a notamment permis d'enregistrer à l'automne un pic de trafic à 221,9 Gbps et lui permet depuis de se comparer à des nœuds d'échange de pays bien plus grands que le Luxembourg, tel que la Belgique.

LU-CIX a également mis en place un service de « blackhole » à destination de ses membres. Ce service est un outil supplémentaire mis à leur disposition pour lutter contre les attaques de « déni de service » et autres attaques malicieuses.

Enfin, en partenariat avec POST Luxembourg et securitymadein.lu, LU-CIX a pris activement part au développement de la plateforme Pisax (Pan-european Information Sharing and Analysis for Internet eXchange Point and Global Roaming eXchange) depuis le Luxembourg. Cette plateforme a pour vocation de favoriser et d'encourager la communication entre les différents nœuds d'échange Internet et opérateurs de données mobiles dans toute l'Europe.

En ce qui concerne leur mission de communication et fédération de son écosystème, les équipes de LU-CIX se sont rendues sur différents salons majeurs pour la profession (Forums RIPE, European Peering Forum, EuroIX Forum, par exemple). LU-CIX a organisé, à l'occasion de ses 10 ans, son premier « gala » qui a regroupé plus de 230 acteurs (privés et institutionnels).

Pour la sixième année consécutive, LU-CIX a organisé l'événement incontournable que sont devenus les Luxembourg Internet Days. Plus de 1.000 professionnels et experts se sont retrouvés pour échanger sous un angle technique et pragmatique au sujet de l'Internet, et du Cloud, et du grand défi que représente leur sécurisation. Profitant du premier anniversaire de l'« Appel de Paris », LU-CIX a réaffirmé son attachement aux valeurs permettant la confiance et la sécurité dans le cyberspace.

Les Luxembourg Internet Days ont également été l'occasion d'organiser avec succès la conférence LUNOG2, la seconde réunion annuelle des opérateurs de réseaux au Luxembourg.

C.1.1.5 Transposition du Code des communications électroniques

En 2018, la Commission européenne a révisé de fond en comble le cadre réglementaire en matière de télécommunications afin de l'adapter à l'ère du numérique.

La directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le Code des communications électroniques européen, adoptée le 17 décembre 2018, se substitue au « paquet télécom », composé de 4 directives (dites « directive cadre », « directive accès », « directive autorisation » et « directive service universel »). Le Code des communications électroniques a vocation à stimuler l'investissement et à renforcer le marché intérieur ainsi que les droits des consommateurs. Le délai de transposition est de 24 mois. S'agissant d'un texte d'envergure, de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu avec les différentes parties prenantes au cours de l'année 2019. Il est prévu de déposer un texte de loi en début 2020. Le Code des communications électroniques vise notamment à :

- favoriser le déploiement des réseaux 5G, en assurant la disponibilité de radiofréquences 5G dans l'Union d'ici à la fin de l'année 2020 ;
- faciliter le lancement de nouveaux réseaux fixes à très haute capacité, en promouvant une concurrence durable dans l'intérêt des consommateurs ;
- profiter aux consommateurs et assurer leur protection, que les utilisateurs finaux communiquent par les canaux traditionnels (appels, SMS) ou au moyen de services fondés sur le web (Skype, Whatsapp, etc.) ;
- favoriser la transparence de la tarification et la comparaison des offres contractuelles ;
- amplifier la protection des citoyens dans les situations d'urgence, notamment en permettant de localiser plus précisément l'appelant dans de telles situations.

C.1.2 Les communications satellitaires et les activités spatiales

L'année 2019 a été riche en événements à plusieurs niveaux. Il convient de citer le renouvellement de la concession avec SES, la conclusion d'une nouvelle concession pour l'utilisation de fréquences avec la société Kleos Space S.A. ainsi que les nombreuses discussions avec des opérateurs intéressés à s'installer au Luxembourg. Le SMC a également apporté son support au niveau de l'élaboration du projet de loi sur les activités spatiales et a participé à un nouveau projet de la Commission européenne dénommé *Quantum Communication Infrastructure* qui comporte une composante terrestre et une composante spatiale.

C.1.2.1 SES

Sur base de la concession accordée par l'État luxembourgeois à SES ASTRA SA, dix satellites sont exploités par la société concessionnaire aux cinq principales positions orbitales luxembourgeoises. Alors que neuf de ces satellites servent principalement à la transmission de programmes de télévision, notamment pour la réception directe, le satellite GovSat-1, exploité par la société LuxGovSat S.A. qui est une joint-venture entre SES et l'État luxembourgeois, est réservé aux communications militaires et gouvernementales. Sept satellites plus anciens sont encore en orbite à d'autres positions pour remplir diverses missions, tandis que le satellite ASTRA 1H a été transféré vers une orbite cimetière en 2019.

Sachant que la concession actuelle entre l'État et SES ASTRA vient à échéance le 31 décembre 2021, des négociations ont été menées au cours de 2019 pour aboutir à un accord consacrant la conclusion d'un nouveau contrat de concession qui devra entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La nouvelle concession aura une durée de vingt ans. L'accord prévoit aussi la mise en place d'un fonds d'investissement à alimenter par SES et devant permettre de soutenir le développement du secteur spatial luxembourgeois.

La société SES, société mère de SES ASTRA, a poursuivi son développement en 2019, notamment par l'extension de la constellation des satellites O3B en orbite moyenne par le lancement de quatre satellites supplémentaires en avril 2019, portant ainsi à vingt le nombre de satellites O3B.

C.1.2.2 Projet de loi sur les activités spatiales

Le projet de loi n° 7317 qui a été déposé à la Chambre des Députés en date du 12 juin 2018 a une portée plus générale que la loi du 20 juillet 2017 sur l'exploitation et l'utilisation des ressources de l'espace. Il a en effet pour objet de soumettre toutes les activités spatiales luxembourgeoises à autorisation préalable. Le SMC a donné son support au Ministère de l'Économie, qui a repris la compétence pour ce projet de loi, dans le contexte de l'examen de l'avis du Conseil d'État.

C.1.2.3 Acteurs « New Space »

Au cours de 2019, le SMC a reçu plusieurs demandes de renseignements concernant les procédures à observer pour la mise en œuvre d'activités dans l'espace, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des objets spatiaux et l'utilisation des fréquences nécessaires. En attendant l'adoption de la loi sur les activités spatiales, l'instrument utilisé pour autoriser ces activités est la concession pour l'exploitation de systèmes de satellites luxembourgeois prévue à l'article 20 de la loi de 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

Ainsi, une concession pour un système luxembourgeois par satellite a été signée en date du 24 mai 2019 avec la société Kleos Space S.A. Le lancement des quatre premiers satellites de type CubeSat en orbite terrestre basse est prévu pour le premier trimestre 2020, leur finalité étant de recueillir des données de géolocalisation de signaux radio dans la bande VHF maritime afin de faciliter la localisation de navires en mer.

C.1.2.4 Quantum Communication Infrastructure

Le projet de la *Quantum Communication Infrastructure* (QCI) de la Commission européenne (DG Connect et DG Grow), élaboré en étroite collaboration avec l'European Space Agency (ESA), vise à développer et à mettre en place une infrastructure de communication sécurisée, basée sur la technologie quantique. L'infrastructure sera constituée d'une partie terrestre et d'une partie spatiale.

En date du 13 juin 2019, le Luxembourg a signé, avec six autres États membres, une déclaration de coopération dont le but est d'explorer la possibilité de mettre en place une telle infrastructure qui permettra d'échanger des informations de manière très sécurisée grâce à l'échange de clés de cryptage, appelés quantum key distribution (QKD). Fin 2019, la Commission européenne peut déjà compter sur l'appui de 19 États membres.

C.1.3 Les services postaux

La loi du 26 décembre 2012 sur les services postaux a été modifiée par la loi du 19 août 2019.

Une des modifications s'explique par le fait que le statut de prestataire désigné du service postal universel de l'Entreprise des Postes et Télécommunications (EPT) est venu à échéance le 26 décembre 2019. La modification apportée à l'article 20 (5) de la loi sur les services postaux a eu pour objet de faire précéder un éventuel appel d'offres par une consultation publique, nouvellement introduite pour identifier s'il y a un intérêt parmi d'éventuels candidats pour fournir le service postal universel. La consultation réalisée par l'ILR a montré que l'EPT était le seul candidat à manifester son intérêt. L'ILR a confié la mission de fournir le service postal universel à l'EPT pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2029 (Règlement ILR/P19/6 du 6 novembre 2019).

L'autre modification, rendue nécessaire par le règlement (UE) 2018/644 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 relatif aux services de livraison transfrontière de colis, a eu pour objet de pourvoir l'ILR de moyens de sanction en cas de non-respect des dispositions de ce règlement européen par les prestataires de services postaux luxembourgeois.

C.1.4 Médias

C.1.4.1 Audiovisuel

De nouvelles chaînes de télévision ont obtenu une concession de la part du Gouvernement, les autorisant à diffuser leurs programmes à partir du Luxembourg.

Le groupe *United Media* a obtenu des concessions autorisant la diffusion de deux nouvelles chaînes : « Sport Klub Esports » (« SK Esports »), consacrée aux sports électroniques et jeux vidéo et transmettant en direct des matchs et tournois régionaux et internationaux, et « Nova Sport », transmettant en direct de grands événements sportifs régionaux, européens et mondiaux.

La société *Amazon Media EU s.à.r.l.* a notifié au Ministre des Communications et des Médias un nouveau *guide électronique de programmes* installé sur ses dispositifs *Fire TV*.

Comme l'année précédente, des organismes de radiodiffusion basés à Londres, craignant l'impact d'un Brexit sans accord sur leurs activités, ont déposé des demandes de renseignement auprès du SMC tout au long de l'année 2019, afin de se préparer à un scénario de Brexit.

C.1.4.2 Réforme du régime actuel d'aide à la presse

En 2019, un projet pour un nouveau régime d'aide à la presse a été élaboré. Les consultations avec les éditeurs et organes représentatifs de la presse en vue d'une réforme en profondeur visant l'optimisation du régime actuel ont eu lieu tout au long de l'année. Le nouveau régime vise notamment à remplacer le critère du nombre de pages rédactionnelles par le nombre de journalistes professionnels pour la détermination de l'aide à la presse par bénéficiaire.

C.1.4.3 Etablissement public de radiodiffusion socioculturelle

Le débat de consultation, qui aura lieu en début 2020 au sujet, entre autres, des missions, du cadre légal et de la gouvernance de l'établissement public de radiodiffusion socioculturelle, a été préparé en collaboration avec l'Union européenne de Radio-Télévision (UER) et le Center for Media Pluralism and Media Freedom (CMPF). Le but étant de garantir que la Radio 100.7 puisse continuer à remplir à long terme son rôle de source impartiale et indépendante d'informations et de commentaires et servir de forum pour un débat public pluraliste.

C.1.4.4 Promotion de la Presse écrite

En 2019, 10 organes ont été bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite, en l'occurrence : d'Lëtzebuerger Land, Lëtzebuerger Journal, Le Jeudi¹, Le Quotidien, Luxemburger Wort, Revue, Tageblatt, Télécran, Woxx, Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek.

Le montant annuel de référence pour l'année 2019 a été fixé à 484 015 € dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 161 338 €, complétée par une subvention par page rédactionnelle de 139 €.

En amont de l'allocation trimestrielle des aides par le Ministre des Communications et des Médias, le SMC procède aux contrôles des critères définis par la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite. Une commission de six membres, à savoir trois membres représentant l'État et trois membres nommés sur proposition respectivement de l'Association luxembourgeoise des éditeurs de journaux, de l'Association luxembourgeoise des journalistes et de l'Union des journalistes Luxembourg, détermine ensuite le nombre de pages rédactionnelles standardisées à retenir pour chaque organe et en fait rapport au Ministre des Communications et des Médias.

C.1.4.5 Promotion de la Presse en ligne

Le Gouvernement avait mis en place en 2017 un mécanisme transitoire de promotion du journalisme en ligne, règlement renouvelé par le règlement du Gouvernement en Conseil du 3 mai 2019 concernant le régime de promotion transitoire du journalisme en ligne et

¹ Jusqu'en juin 2019

abrogeant le règlement du Gouvernement en Conseil du 16 mars 2018 concernant le régime de promotion transitoire du journalisme en ligne.

En 2019, 12 organes ont bénéficié de cette subvention, qui s'élève à 100.000 euros par an : contacto.lu, delano.lu, lessentiel.lu/de, lessentiel.lu/fr, lequotidien.lu, paperjam.lu, reporter.lu, tageblatt.lu, wort.lu/de, wort.lu/en, wort.lu/fr, woxx.lu. A l'instar du régime d'aide de la presse écrite, une commission présidée par le SMC conseille le Ministre des Communications et des Médias lors de l'évaluation des demandes.

C.1.4.6 Soutien au paysage médiatique

En plus des médias établis en ligne et hors ligne, les médias citoyens, associatifs et régionaux contribuent également au pluralisme et à la diversité d'opinion. Dans le cadre de l'article budgétaire libellé « Initiative en vue de préserver la diversité du paysage médiatique », des subsides ont été accordés à forum, Nordlicht TV et Radio Ara. Par ailleurs, un subside a été accordé au Conseil de presse et à l'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels.

C.1.4.7 Pige publicitaire

La pige des investissements publicitaires est commanditée par les entreprises du secteur de l'édition avec une participation financière de l'État. La Fédération des régies publicitaires du Luxembourg, « Espace Pub Asbl », affiliée à la Confédération Luxembourgeoise du Commerce, est le commanditaire pour la pige.

La loi sur les médias électroniques de 1991 prévoit une commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire. En parallèle l'État peut désigner un membre pour la Commission technique en charge de valider les contenus de la pige. Le SMC assiste aux réunions de cette dernière commission.

Le rapport annuel 2018² de la pige publicitaire renseigne l'évolution suivante des investissements publicitaires (en millions d'euros) entre 2018-2017. Les investissements publicitaires ont atteint 159.612 millions en 2018, ce qui représente une progression de 2,62% par rapport à 2017. Le tableau détaillé est disponible sur le site <http://www.adada.lu>.

C.1.5 Politique des données

C.1.5.1 Cadre général de la protection des données personnelles

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) (Règlement UE 679/2016) est en application depuis 2018 dans tous les États membres de l'UE. Le SMC a initié le projet de loi qui a abouti à l'adoption de la loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) et du régime général sur la protection des données. Cette dernière est à la fois la nouvelle loi organique pour la CNPD et elle énonce des mesures nationales spécifiques dans certains domaines indiqués dans le RGPD. En 2019, le SMC a continué de veiller

² Le rapport annuel 2019 n'est pas encore disponible, ce qui s'explique par un délai raisonnable de production, de validation et d'analyse des données avant publication.

à ce que la CNPD soit dotée des ressources adaptées à ses nouvelles compétences, tâches et pouvoirs attribués par le RGPD.

Le SMC porte la voix luxembourgeoise dans certaines instances internationales pertinentes en protection des données. En 2019, il a contribué à la position et aux conclusions du Conseil de l'Union européenne relatives à l'application du RGPD, dans le cadre de l'évaluation de cet instrument par la Commission européenne, attendue en mai 2020. Le SMC suit aussi les travaux du Comité de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (« Convention 108 ») du Conseil de l'Europe, ainsi que ceux du Groupe de travail sur la protection et la gouvernance des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

C.1.5.2 La libre circulation des données non personnelles

La stratégie européenne pour un marché unique numérique comporte un volet sur la libre circulation des données personnelles dans l'UE pour laquelle un niveau très élevé de protection a été fixé (RGPD) et un volet sur la libre circulation des données non-personnelles dans l'UE : le Règlement (UE) 2018/1807. En 2019, ce règlement est entré en application et le SMC a coordonné un inventaire visant à identifier les éventuelles entraves à la mobilité des données non personnelles dans la législation nationale.

C.1.5.3 Intelligence artificielle

Le sujet de l'intelligence artificielle a vu de nombreux développements durant l'année 2019, en commençant par la présentation au public de la vision stratégique en matière d'IA en mai. Ce document de 28 pages a été élaboré avec un grand nombre d'acteurs étatiques et a concrétisé l'ambition politique vis-à-vis d'un sujet à haute valeur stratégique pour le positionnement du pays. La mise en oeuvre des priorités du document a structuré les travaux du SMC dans ce secteur pour le restant de l'année.

Premièrement, une réunion interministérielle, sur invitation du Premier Ministre et Ministre de la Digitalisation, a permis de rassembler un très grand nombre de ministères afin de lancer la discussion sur les opportunités de l'IA au sein de l'administration. Lors de ce rendez-vous, un appel à projet a été lancé par le SMC et le Ministère de la Digitalisation afin d'accélérer l'utilisation de l'IA au sein d'administrations intéressées. Cet appel à projet a permis de rassembler 14 projets de neuf administrations différentes.

Deuxièmement, le SMC, ensemble avec le Ministère de la Digitalisation, a préparé une consultation publique à grande échelle, ceci avec le soutien méthodologique du LISER. La consultation implique surtout la distribution d'un questionnaire aux ménages afin de récolter des réponses représentatives. En outre, des canaux seront ouverts afin de récolter les opinions de la société civile et des acteurs privés.

Troisièmement, le SMC a soutenu un nombre d'initiatives afin de multiplier les offres de formations en matière d'IA, mais a aussi continué le développement de la plateforme de collaboration avec l'entreprise Nvidia au profit, surtout, de l'écosystème de la recherche et des startups.

Finalement, le SMC a participé à de nombreuses réunions d'experts en matière de politique IA au niveau international, que ce soit à l'OCDE, au niveau de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe.

C.1.5.4 Open Data

Dans le domaine des données ouvertes, l'année 2019 fut surtout marquée par la rédaction d'un avant-projet de loi en vue de transposer en droit national la deuxième refonte de la directive initiale de 2003. En substance, cette deuxième refonte est caractérisée par un élargissement considérable du champ d'application. Si auparavant, la directive visait les organismes du secteur public, la nouvelle directive inclut également les entreprises publiques ainsi que les données de la recherche. La nouvelle directive accorde également une attention particulière aux jeux de données à forte valeur ajoutée, comme par exemple des images satellitaires ou des données de mobilité. Une liste exacte des types de données de forte valeur, qui devront être mis à disposition gratuitement et librement, est actuellement en cours d'élaboration et prendra la forme d'un acte d'exécution.

C.1.6 Digital Luxembourg

C.1.6.1 Transformation digitale, communication

Digital Luxembourg est une initiative gouvernementale pluridisciplinaire fondée sur la collaboration. Elle a été créée afin d'unifier et de renforcer les actions entreprises à l'échelle nationale en faveur de la digitalisation.

Toutes les activités de Digital Luxembourg s'articulent autour de ses trois missions :

- Promouvoir et renforcer les actions existantes de digitalisation ;
- Servir de catalyseur à de nouvelles initiatives ;
- Améliorer la visibilité de Digital Luxembourg, d'initiatives numériques et de la digitalisation du Luxembourg aux niveaux national et international.

Pour mener à bien cette mission, Digital Luxembourg adopte une approche horizontale qui se veut avant tout collaborative, flexible et centrée sur l'humain, et se concentre sur cinq domaines clés : Compétences & Talents, Infrastructures de communications (TIC), Politiques des données, Écosystème d'innovation et Gouvernement numérique.

En 2019, l'accent a été mis sur deux points clés de la transformation digitale : la communication autour du développement de la 5G au Luxembourg, et l'élaboration d'une vision stratégique en matière d'intelligence artificielle pour le Luxembourg. Cette stratégie comprend une analyse des développements récents, reconnaît la vitesse à laquelle les technologies de l'IA fournissent de nouveaux services et vise à donner un cadre dans lequel l'IA doit s'opérer.

Concernant la communication autour du développement de la 5G, la conférence évoquée ci-dessus a été organisée par le SMC avec le support de Digital Luxembourg.

Une autre étape importante pour Digital Luxembourg était la coordination avec le nouveau Ministère de la Digitalisation afin de les introduire aux sujets de la digitalisation et de répartir les diverses compétences à ce sujet.

Afin de différencier les deux instances, Digital Luxembourg a adapté sa stratégie. Digital Luxembourg se focalisera désormais davantage sur le développement d'une plateforme médiatique et de communication pour informer les parties prenantes et les citoyens sur le processus de numérisation, du *mapping* des acteurs et projets actifs sur le terrain, et créer du matériel de communication autour du secteur numérique au Luxembourg.

C.1.6.2 Compétences numériques

Pour contribuer à remédier au défi de la pénurie de professionnels IT, le SMC, à travers l'initiative Digital Luxembourg, et en étroite coopération avec les ministères-clés de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Économie, du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Université du Luxembourg, et du secteur privé, encourage et cofinance de nombreux projets d'éducation et de formation digitale « digital skills ».

En 2019, le SMC et Digital Luxembourg ont continué de promouvoir les projets initiés et cofinancés en 2018, projets qui ont surtout pour but d'initier les élèves à la programmation, comme les initiatives « coding4kids », « kniwwelino2school », « CodeStart » pour les élèves des terminales ou encore la promotion du coding et « webentrepreneuriat » pour femmes et jeunes filles.

Parallèlement, en 2019, le SMC et Digital Luxembourg ont adapté leur politique des compétences numériques en mettant davantage de poids sur les compétences numériques dites « avancées », comme le savoir-faire en intelligence artificielle, en contribuant au lancement d'une « AI Academy » avec les entreprises Devoteam et Microsoft Luxembourg, et en appuyant l'offre de cours NVIDIA de « Deep Learning » ensemble avec le Centre de compétences de l'Université du Luxembourg.

De plus, en 2019 fût réorienté la « Digital Skills and Jobs Coalition » (DSJC), qui représente un moyen idéal pour promouvoir les projets liés aux compétences digitales. Il s'agit d'un concept initié par la Commission européenne pour donner aux États membres un cadre facilitateur pour lancer leurs propres coalitions, avec une boîte à outils et nombre de bonnes pratiques à l'appui.

Début 2019, Digital Luxembourg s'est rallié aux parties prenantes clés qui représentent les entreprises touchées par la pénurie de compétences digitales. Ainsi, Digital Luxembourg, dans le « lead », la Chambre de commerce et la Chambre des métiers ont financé ensemble une prestation pour la coordination de la *Digital Skills and Jobs Coalition*. Le nombre d'événements organisés et le nombre croissant de membres adhérant à la « digital coalition » (<http://www.digitalcoalition.lu/>) témoignent du succès de la nouvelle formule.

Le SMC représente également le Luxembourg dans le groupe de travail sur les compétences numériques instauré par la Commission européenne. Le but du groupe est de rassembler les représentants des 28 États membres pour s'échanger sur les différentes actions au niveau national et se coordonner en vue de faire progresser dans un cadre politique des compétences numériques cohérent à l'échelle européenne.

C.1.6.3 Infrachain

2019 a marqué une nouvelle étape de développement pour Infrachain. L'a.s.b.l. créée en 2017 dans le cadre de Digital Luxembourg a obtenu son premier financement européen pour un projet opérationnel dans le cadre du programme Horizon 2020. Faisant partie d'un consortium comprenant 11 entités de différents États membres de l'UE, Infrachain participera entre 2020 et 2022 à un projet appelé TOKEN, acronyme pour « Transformative impact Of blockChain technologies iN public services » (Impact transformateur des technologies Blockchain dans les services publics). Le financement total alloué à TOKEN est de 3,78 millions d'euros.

Le projet TOKEN vise à développer un écosystème expérimental pour permettre l'adoption des technologies de registre distribué (DLT – distributed ledger technologies) comme moteur de la transformation des services publics vers une approche gouvernementale ouverte et collaborative.

TOKEN est le 2^{ème} grand projet opérationnel dans lequel Infrachain s'engage. L'association a également été choisie par le Ministère de la Digitalisation pour créer les règles de gouvernance de la blockchain du secteur public.

En outre, Infrachain a renforcé sa dimension internationale en 2019 avec l'organisation réussie de la première édition internationale de son sommet Infrachain à Bologne, en Italie.

Également en 2019, l'OCDE avait noté dans son étude économique du Luxembourg qu'Infrachain « comble le fossé entre la blockchain et les régulateurs, et positionne le Luxembourg comme centre de compétences en Europe. »

Les complémentarités et les synergies sont au cœur du pôle d'excellence blockchain annoncé en décembre par Infrachain, LëtZBlock, LHoFT, LIST et le SnT. Les partenaires cherchent à combiner l'expertise et les capacités de recherche du monde universitaire avec un solide leadership industriel

C.1.7 Activités internationales

C.1.7.1 Politique européenne

Le SMC représente le Luxembourg auprès de différents groupes de travail de la Commission européenne et des groupes de travail (GT) auprès du Conseil de l'Union européenne, notamment transports, télécommunications, énergie (TTE).

C.1.7.2 Marché unique numérique

Afin de contribuer à la réflexion sur le futur du marché unique numérique, le Luxembourg a publié un papier informel en amont du Conseil télécom du 3 juin qui reprend un nombre de revendications pour le nouveau collège des Commissaires. Le Luxembourg a toujours soutenu une politique ambitieuse dans le domaine du numérique. Ainsi, par le passé, il a lancé des appels réguliers à la Commission européenne d'avoir plus de vision, d'ambition et de courage pour davantage approfondir l'intégration du marché unique y inclus dans sa dimension numérique.

C.1.7.3 Digital Europe Programme

Les négociations au Conseil ont avancé très rapidement, reflétant le consensus général ; ainsi la présidence roumaine a réussi à trouver un accord préliminaire avec le Parlement européen début 2019. Avant d'être complètement finalisé, il faut à présent attendre la fin des négociations sur le cadre financier pluriannuel prévu pour 2020 et celles-ci détermineront également les montants finaux alloués au Digital Europe Programme.

C.1.7.4 La protection des données personnelles et les communications électroniques

Proposée en 2017, la proposition de règlement vie privée et communications électroniques (ePrivacy), vise à compléter et préciser le RGPD dans le contexte des services de communication électronique accessibles au public et notamment afin d'assurer le principe de confidentialité des communications.

Elle a aussi vocation à s'articuler avec le Code des communications électroniques européen (Directive (UE) 2018/1972) et à adapter la législation existante à l'aune des avancées technologiques du secteur (la dernière modification ayant eu lieu en 2009).

En 2019, le SMC a continué à participer aux négociations à ce sujet dans le cadre du groupe technique du Conseil de l'Union européenne, lesquelles ont abouti à l'adoption d'un rapport sur l'état des travaux le 3 décembre 2019. Les discussions se poursuivront sous la présidence croate.

C.1.7.5 « High Level Group on Internet Governance »

Le SMC représente le Luxembourg dans le *High Level Group of Internet Governance* de la Commission européenne qui a pour objectif de veiller à une position européenne commune en matière de gouvernance de l'Internet, par exemple au sein du comité consultatif des gouvernements (GAC) auprès de l'ICANN.

En 2019, les pays UE ont observé une nouvelle menace par rapport à un Internet global et transparent : le nouveau standard « DNS over HTTPS (DoH ») ; ce nouveau standard, alternative par rapport au Système de Noms de Domaines international conventionnel non-crypté, est actuellement en phase de mise en œuvre auprès des sociétés américaines Mozilla et Google. Offert par un nombre restreint d'acteurs US majeurs, le déploiement massif de ce nouveau standard - qui consiste dans le cryptage des données - représente un risque pour la souveraineté numérique de l'UE, entravant le travail des forces de l'ordre.

C.1.7.6 Secteur audiovisuel

Après les longues négociations sur la nouvelle directive services médias et audiovisuels, les travaux du Conseil de l'Union européenne se sont portés lors de plusieurs réunions sur le phénomène de la désinformation à l'ère du numérique. De nombreux débats au niveau des groupes de travail et au niveau ministériel ont été menés afin d'identifier les meilleures approches afin de faire face à ce défi qui gangrèment nos démocraties en Europe.

La Commission a proposé plusieurs initiatives non-législatives, notamment un plan d'action mais aussi la mise en place d'un code de conduite dit autorégulateur visant les réseaux sociaux ; les travaux d'analyse et d'évaluation sont actuellement en cours et 2020 verra de nouvelles initiatives prendre forme, dont la nature législative ou non reste encore à définir.

C.1.7.7 Préparation Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19)

En vue de la conférence de 2019, la Commission européenne a présenté une proposition de décision du Conseil établissant les positions à prendre au nom de l'Union au sein de la conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en ce qui concerne l'adoption envisagée de l'acte final de cette conférence portant révision du règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Au regard des compétences communautaires, la Commission a souhaité coordonner la position des États membres par le biais de cette proposition de décision quand il s'agira de décider de sujets relevant de questions communautaires. La proposition de décision a été adoptée formellement lors du Conseil du 7 juin.

C.1.7.8 Union Internationale des Télécommunications (UIT)

La Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19), organisée par l'Union Internationale des télécommunications (UIT), a eu lieu du 28 octobre au 22 novembre 2019 à Charm El Cheikh, Egypte, avec 3400 participants venant de plus de 165 pays de l'UIT. La délégation luxembourgeoise suivait avant tout les sujets relatifs à la protection des bandes de fréquences satellitaires.

La Conférence a identifié des bandes de fréquences additionnelles harmonisées à l'échelle mondiale pour les Télécommunications mobiles internationales IMT-2020 (5G mobile) afin de permettre les communications massives de type machine et les communications ultra fiables à faible temps de latence.

La Conférence a également identifié des bandes de fréquences supplémentaires pour les systèmes placés sur des plates-formes à haute altitude (HAPS) pour faciliter les télécommunications dans une zone de couverture étendue au-dessous de ces plates-formes en vue d'offrir un accès large bande financièrement abordable dans les zones rurales et isolées. Le sujet a été proposé par Google et Facebook soutenu par Thalès, Airbus et Hispasat.

Même s'il est envisagé d'identifier de nouvelles plates-formes « HAPS » et de développer leurs services à l'échelle mondiale, les services existants dont les services satellitaires restent protégés ainsi que la bande des 28 GHz largement exploitée par SES.

Des procédures réglementaires pour les constellations de satellites non géostationnaires dans les services fixes par satellite ont été établies par la CMR 19. Les méga constellations de satellites, composées de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'engins spatiaux en orbite terrestre basse, s'imposent de plus en plus comme une solution de choix pour les télécommunications mondiales, ainsi que pour d'autres applications.

Des modifications ont été apportées aux dispositions réglementaires, afin de faciliter l'utilisation rationnelle, efficace et économique des fréquences radioélectriques et des orbites associées, y compris l'orbite des satellites géostationnaires.

C.1.7.9 Comité de la Politique de l'Economie Digitale à l'OCDE

Le SMC représente le Luxembourg auprès du Comité de la Politique de l'Économie Digitale (CDEP), de l'OCDE, qui émet des lignes directrices pour l'action politique des gouvernements.

En 2019, le SMC a participé aux groupes de travail (GT) « Services et Infrastructures de communications » et « Mesure et analyse de l'économie digitale ».

Le SMC a aussi désigné deux nouveaux délégués pour deux nouveaux groupes de travail, le « *Working Party on Data Governance and Privacy in the Digital Economy (DGP)* » et le « *Working Party on Security in the Digital Economy (SDE)* ». Ce dernier étant couvert en coopération avec le Ministère de l'Économie.

Le « *Digital Economy Outlook* », une publication reconnue du CDEP, répertorie les stratégies digitales mises en œuvre dans les pays membres de l'OCDE. En 2019, en collaboration avec les instances concernées, le SMC a coordonné la contribution du Luxembourg requis par le *Digital Economy Outlook*. La technologie blockchain et l'intelligence artificielle représentaient les sujets phares de 2019.

En 2019, le SMC a contribué à l'élaboration du toolkit politique « Going Digital », guidant les États membres dans leur action politique liée à la transformation numérique. Le SMC a également contribué au nouvel Observatoire pour l'Intelligence Artificielle auprès de l'OCDE, ainsi qu'au nouveau « *Blockchain Policy Centre* ».

C.1.7.10 ICANN

L'ICANN (Internet Cooperation for Assigned Names and Numbers), régulateur international des adresses IP et noms de domaines, est une des organisations-clé qui forment la gouvernance de l'Internet.

Le SMC représente le Luxembourg dans le « Governmental Advisory Committee (GAC) » de l'ICANN, dont les thèmes importants pour le Luxembourg en 2019 furent :

- La direction de l'ICANN a appelé les gouvernements pour assister l'établissement d'un règlement réformant le « whois » (répertoire des propriétaires de noms de domaines) afin d'être en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données Personnelles (RGPD), tout en permettant aux autorités nationales d'accéder les données personnelles désormais non-publiques ;
- En vue de séries ultérieures de nouvelles extensions de noms de domaines génériques de premier niveau, le GAC a été consulté en son avis concernant une approche d'intérêt public concernant la protection des dénominations géographiques dans le Système des Noms de Domaines international (DNS) ;
- Suivi des questions ayant trait à l'utilisation de noms de domaines à deux lettres lorsque ces deux lettres forment des codes pays (par exemple LU, FR, DE, etc.) ; Protection des

dénominations des organisations internationales (par exemple Croix-Rouge, etc.) dans les extensions de noms de domaines de premier niveau.

C.1.8 Structures liées

C.1.8.1 Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'État (CGPD)

Les missions du Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'État (le Commissariat) sont axées autour du développement de la prise en compte de la protection des données, de la promotion des bonnes pratiques et d'une mise en œuvre cohérente des politiques dans ce domaine à travers l'administration étatique.

Suite à sa création par la loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et du régime général sur la protection des données (la loi), le Commissariat a pu se doter en 2019 d'une structure appropriée afin d'assurer son travail de sensibilisation, d'assistance et de conseil des départements ministériels, administrations et organismes étatiques (les entités). Après la nomination du Commissaire du Gouvernement adjoint fin 2018, un poste de secrétaire et trois postes de juristes spécialisés ont été pourvus en 2019 pour étoffer les services du Commissariat.

Le Commissariat a proposé deux cycles de formations complets destinés à former les 57 référents et 55 délégués à la protection des données désignés par leurs chefs d'administration et formant le réseau qu'il anime. Les référents et délégués de 68 entités (164 participations) ont pris part aux dix séances de formation organisées à l'INAP. Celles-ci ont porté sur les principes de base de la protection des données et les éléments clés de l'accountability (à savoir : la tenue du registre des activités de traitement, quand et comment effectuer une analyse d'impact, la rédaction des notices d'informations et les éléments y indispensables, le respect des droits individuels).

En outre, le Commissariat a également soutenu l'action des correspondants du réseau dans leur mission d'assurance de la conformité au sein de leurs services. Pour ce faire, l'outil d'analyse inclut dans DataREG a été amélioré en vue d'assister les responsables dans l'identification des traitements de données à risque élevé. De même, un modèle pour la réalisation des analyses d'impact pour ces traitements a été mis à disposition des entités concernées. Le Commissariat a accompagné activement la réalisation des analyses d'impact pour certains traitements spécifiques, tels que ceux relatifs au revenu d'inclusion sociale (REVIS), au service médico-sportif du Ministère des Sports ainsi qu'à la procédure d'asile de la Direction de l'immigration.

A travers des réunions ad hoc, le Commissariat a été amené à conseiller les entités au sujet de difficultés spécifiques d'application des règles légales, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que dans celui des actions humanitaires. Certaines sollicitations émanant notamment des départements du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Direction de la Santé l'ont également amené à analyser des projets concrets de manière plus approfondie.

Le Commissariat s'est concerté étroitement avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) ainsi qu'avec le Ministère de la Digitalisation. Les échanges ont porté sur divers sujets

de la protection de données, en particulier sur des questions de sous-traitance en matière de protection des données, ainsi que sur des éléments touchant à la documentation des mesures de sécurité informatique et à l'approche du *privacy by design*.

Le Commissariat peut aux termes de l'article 58 de la loi du 1er août 2018 assurer la fonction de délégué à la protection des données telle que définie au RGPD non seulement pour les entités étatiques, mais également pour les administrations communales. Fin 2019, il a été investi dans ce rôle par 17 communes. A cette fin une convention type a été élaborée et approuvée par le Ministère de l'Intérieur. La collaboration avec le Syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) a été recherchée et des échanges fructueux ont eu lieu.

C.1.8.2 Fonds national de Soutien à la Production audiovisuelle (Filmfund)

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund Luxembourg), ci-après nommé « le Fonds », placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement.

Ainsi le Fonds est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres. Il soutient un certain nombre d'initiatives européennes : il siège au comité de direction et à différents groupes de travail du fonds paneuropéen de soutien Eurimages du Conseil de l'Europe; il est membre des associations européennes EFADs (European Film Agency Directors), EFP (European Film Promotion), EFARN (European Film Agencies Research Network) et il est partenaire des initiatives organisées dans le cadre de la Francophonie. Le Fonds héberge également le point de contact national du programme MEDIA de la Commission européenne pour le cinéma et l'audiovisuel (« Creative Europe MEDIA Desk »).

Le Fonds a suivi en 2019 sa politique de soutien au secteur de la production audiovisuelle dans la continuité des années précédentes et a entrepris de nouvelles initiatives, notamment:

- L'accord signé avec Screen Ireland intitulé « *Luxembourg-Ireland Co-Development Fund for Female Filmmakers* ». Ce fonds vise à soutenir le co-développement de projets écrits et/ou réalisés par des femmes et ce dans le but d'accroître la représentation féminine dans l'industrie audiovisuelle.
- La signature d'une convention de partenariat avec le Fonds FWB-RTBF. Cette convention de partenariat entre le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges (constitué par la Communauté française de Belgique et la Radio-télévision belge de la Communauté française) et le Fonds vise à soutenir le développement et la production de séries télévisuelles de fiction belges francophones.

En outre, quatre workshops dédiés à la réorganisation et la réforme du Fonds ont été organisés par Value Associates en concertation avec le Fonds et les associations professionnelles. Les recommandations qui ont été proposées à la suite de ces séances de travail ont été mises en œuvre par le Fonds avec le soutien du secteur.

C.1.8.2.1 Les aides financières sélectives, Carte Blanche, aides aux auteurs et aux clips musicaux

Afin d'encourager la création cinématographique et audiovisuelle et de promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle, le comité de sélection du Fonds a statué pour l'année budgétaire 2019 sur 147 demandes d'aide financière sélective (AFS) et a distribué 83 aides pour un montant total de 36.706.775 €. 39 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant total de 1.969.394 € et 35 aides à la production pour un montant total de 33.587.381 €. 9 projets CineWorld ont obtenu un montant total de 1.150.000 € (aides financières sélectives à la production).

Par ailleurs, le Fonds a alloué 13 aides Carte Blanche pour 325.487 € et 3 aides aux auteurs pour 30.000 € ainsi que 6 aides à des clips musicaux pour 54.270 €.

C.1.8.2.2 Promotion, nominations et récompenses

Afin de favoriser le rayonnement et la promotion des œuvres audiovisuelles luxembourgeoises, le Fonds a participé à plusieurs marchés et festivals au Luxembourg (Luxembourg City Film Festival, CinEast, British and Irish Film Season, Foire de l'Etudiant) et à l'étranger : à la Berlinale, au marché du film de Cannes, au marché du documentaire *Sunny Side of the Doc* de La Rochelle, au *Galway Film Fleadh*, au Festival du Film Francophone d'Angoulême, au *International Film Festival* de Rotterdam, au Festival Nouveau Cinéma de Montréal et au marché nord-américain de Toronto.

Dans le domaine de l'animation et des transmédias, le Fonds était présent au marché international du film d'animation d'Annecy, au Cartoon Forum de Toulouse et au Cartoon Movie de Bordeaux. Afin de suivre les dernières tendances du domaine de la réalité virtuelle, le Fonds s'est informé, entre autres, à la Mostra de Venise, au Sheffield Doc/Fest, au Hub Montréal et au Festival du Film de Tribeca.

Nominations, récompenses ou premières mondiales témoignent de ce rayonnement du cinéma luxembourgeois à l'étranger lors notamment :

- de **grands Prix** tels que Golden Globes (1 nomination), Magritte du cinéma belge (1 magritte pour *Bye Bye Germany*), César (1 nomination), *European Film Awards* (2 nominations), Emmy Awards (1 nomination), *Österreichischer Filmpreis* (15 nominations pour 2 films et 5 prix au total pour *Murer – Anatomie eines Prozesses* (PTD) et *Angelo* (Amour Fou Luxembourg), ...
- de **Festivals internationaux** tels que Berlinale (2 premières mondiales en sélection dans la section Panorama), Festival de Cannes (3 nominations en compétition officielle *Un Certain Regard* et 2 prix pour *Chambre 212* (Bidibul Productions) et *Viendra le feu* (Tarantula Luxembourg) ainsi qu'une sélection à la Quinzaine des Réalisateurs, Festival International du Film d'Animation d'Annecy (4 sélections en compétition officielle dans 4 catégories), Festival du Film Francophone d'Angoulême (2 prix pour *Les Hirondelles de Kaboul* (Melusine Productions), Mostra de Venise (2 sélections et un prix spécial), Festival du Film International de Locarno (une sélection hors compétition), *Toronto International Film Festival* (5 sélections), *San Sebastian Film Festival* (2 nominations).

C.1.8.2.3 Événement marquant de l'année 2019 : les Rencontres de Coproduction Francophone (RCF)

Les Rencontres de Coproduction Francophone (RCF) sont une initiative commune entre le Film Fund Luxembourg, le CNC (France), la SODEC (Québec), Téléfilm Canada, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel – Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique) et l'Office Fédéral de la Culture (Suisse). Elles ont pour objectif de stimuler et favoriser la coproduction d'œuvres en langue française.

Organisée pour la première fois au Luxembourg, la 16^e édition des RCF a eu lieu du 13 au 16 novembre 2019. Plus d'une centaine de professionnels de l'industrie du cinéma, producteurs, partenaires financiers, vendeurs internationaux et distributeurs en provenance d'Europe, du Québec et du Canada et de l'Afrique francophone se sont donnés rendez-vous sous la bannière du Fonds qui a sélectionné 21 projets en développement.

C.1.8.3 Commission nationale pour la Protection des Données – CNPD

<https://cnpd.public.lu/fr/publications/rapports.html>

C.1.8.4 Institut Luxembourgeois de Régulation – ILR

<https://web.ilr.lu/FR/ILR/Publications>

C.1.8.5 Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel – ALIA

<https://www.alia.lu/fr/alia/rapports-annuels>

C.1.8.6 Creative Europe Desk Luxembourg

<http://www.creative-europe.lu/>

C.2 Le Service de renseignement de l'État (SRE)

C.2.1 Introduction

La loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État (dénommée ci-après Loi SRE) définit clairement les missions et délimite les champs d'intervention de celui-ci.

Le SRE exerce ses missions dans un contexte d'*anticipation* et de *prévention* et vise à contrer toute menace ou risque de menace pour la sécurité nationale, la sécurité et le fonctionnement des institutions, les droits fondamentaux et les libertés publiques, la sécurité des personnes et des biens, le potentiel scientifique et technique ou les intérêts économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Le champ d'activité concerne toute menace qui peut avoir un rapport avec :

- l'espionnage et l'ingérence
- le terrorisme ou l'extrémisme à propension violente
- la prolifération d'armes de destruction massive ou de produits liés à la défense et des technologies afférentes
- le crime organisé ou la cybermenace dans la mesure où ils se trouvent liés à l'une des menaces précédentes.

C.2.2 Missions

C.2.2.1 La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

A l'instar des années précédentes, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a constitué une priorité du SRE en 2019. La menace terroriste s'est maintenue à un niveau élevé dans l'Union européenne, en dépit de la défaite militaire de l'« État islamique » (EI) en zone syro-irakienne début 2019. En effet, la fin de l'emprise territoriale de l'EI ne correspond pas à la fin de son emprise idéologique. L'organisation terroriste s'est transformée et persiste, voire évolue. Elle continue d'exploiter les conflits existants, de faire de la propagande prudente et efficace, d'inspirer et de diriger des attaques.

L'évaluation de la menace terroriste en 2019 a également été marquée par le retrait des troupes américaines de Syrie et la demande américaine adressée aux pays européens de rapatrier « leurs » djihadistes. Les retours des combattants terroristes européens impacteront indéniablement sur la sécurité intérieure européenne dans son ensemble.

L'année 2019 a illustré que l'EI garde sa capacité à inspirer des auteurs isolés, voire des cellules terroristes. Plusieurs attaques terroristes motivées par l'idéologie djihadiste se sont produites en Europe en 2019. Il s'agissait souvent d'attaques perpétrées dans des lieux publics et par des auteurs isolés au passé criminel. L'impact de la propagande djihadiste sur les mouvances endogènes européennes reste une préoccupation sécuritaire de chaque instant. La détection et le suivi de ces mouvances endogènes extrémistes est un travail à long terme.

Tous les éléments précités ont impacté sur le travail du SRE en 2019 dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. La coopération internationale et la coopération nationale avec les autorités judiciaires, les services de la Police grand-ducale, la Cellule de Renseignement financier et d'autres administrations s'est faite de manière continue tout au long de l'année 2019 et demeure indispensable à l'accomplissement des missions de tous les acteurs.

C.2.2.2 La lutte contre l'ingérence et la menace cyber

L'espionnage et l'ingérence gouvernementale sont généralement associés aux intérêts économiques, politiques, militaires ou scientifiques d'un État. Les activités d'espionnage, qui s'opèrent de manière clandestine sur le territoire ou à distance via le cyberspace, violent non seulement la souveraineté des États visés, mais peuvent porter préjudice de manière directe ou indirecte à des personnes physiques ou morales. En tant que membre de l'OTAN et abritant plusieurs institutions européennes sur son territoire, le Luxembourg représente une cible pour des activités d'espionnage.

Les technologies de l'information et Internet sont devenus des facteurs de perturbation stratégique. La prolifération des appareils ayant des systèmes embarqués – l'Internet des objets – ajoute à cette vulnérabilité. Il importe de noter que certains États privilégient de manière croissante le recours à des moyens cybernétiques pour effectuer des activités d'espionnage. A un niveau global, le nombre de cyberattaques ciblées affichant un niveau technique élevé contre des cibles stratégiques a augmenté.

En 2019, des attaques électroniques contre des réseaux étatiques ou visant une infrastructure luxembourgeoise ont été constatées. Dans certains cas, des infrastructures au Luxembourg ont été utilisées pour s'attaquer à des pays tiers. En 2019, le SRE a continué à renforcer ses activités dans le domaine cyber et a fourni plusieurs briefings de sensibilisation à des organismes nationaux et internationaux.

C.2.2.3 La lutte contre la prolifération

Les programmes d'armes de destruction massive et en particulier les programmes d'armement nucléaire représentent depuis plusieurs décennies une menace pour la sécurité internationale. Dans ce contexte, la communauté internationale tente de contrer le trafic de biens à double usage à destination de pays visés par des sanctions européennes ou onusiennes. En tant que pôle logistique européen, le Luxembourg est directement touché par cette problématique et coopère de manière étroite avec des partenaires internationaux.

Sur base de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle de l'exportation, du transfert, du transit et de l'importation de biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage, le SRE transmet régulièrement des analyses de risques portant sur des exportations de biens à double-usage. Dans le cadre de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2016, le SRE communique des renseignements à l'Administration des Douanes et Accises dans la mesure où ceux-ci peuvent être utiles à l'accomplissement de la mission de cette dernière.

En 2019, l'Office du Contrôle à l'Exportation, Importations et Transits a sollicité le concours du SRE à 149 reprises. Dans le cadre de l'évaluation des risques de ces demandes, le SRE sollicite de manière régulière l'appui des services partenaires.

C.2.3 Coopération nationale et internationale

Au niveau national, le SRE a renforcé en 2019 sa coopération avec les administrations de l'État et d'autres acteurs dans un souci de prévention et d'anticipation d'éventuelles menaces. À ces fins, le SRE a dispensé des briefings de sensibilisation et a fourni des évaluations en lien avec le terrorisme ou l'extrémisme violent, la menace cyber, le risque d'espionnage ou de prolifération. Le SRE participe aux réunions régulières du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT) présidé par le Haut-Commissaire à la Protection Nationale (HCPN).

Le SRE est également représenté aux réunions régulières du Conseil supérieur à la Protection nationale (CSPN), présidé par le HCPN.

Le SRE a pris part aux réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile (CONATSAC), coprésidées le HCPN ainsi que le Directeur de l'Aviation civile.

Le SRE est également représenté aux réunions du Comité de coordination interministériel sur le contrôle des exportations.

Le SRE est membre du Cyber Security Board et contribue au plan d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information.

En 2019, la coopération internationale et les échanges du SRE avec ses partenaires s'est faite de manière étroite et régulière.

C.2.4 Archivage et Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, le SRE a procédé à une remise en état et une restructuration des archives internes du service en concertation avec les Archives nationales. Par ailleurs, le SRE a établi une nouvelle gestion documentaire conformément aux dispositions légales du règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 fixant les modalités d'établissement des tableaux de tri, de destruction d'archives, de versement et de transfert d'archives.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 1^{er} août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel en matière pénale ainsi qu'en matière de sécurité nationale jusqu'au 31 décembre 2019, 72 personnes ont soumis une demande d'accès aux données traitées par le SRE conformément à l'article 13 de la loi précitée. En 2019, le SRE a continué à œuvrer à l'élaboration de normes en matière de protection de données, notamment afin de garantir par défaut le plus haut niveau possible de protection des données et dans un souci de garantir la protection de la vie privée dès conception d'une nouvelle application ou technologie.

Le SRE a également procédé à des formations internes dans le cadre du traitement des données à caractère personnel.

C.2.5 Autorité nationale de Sécurité

Pour l'Autorité nationale de sécurité (ANS), l'année 2019 a été marquée par les travaux concernant le projet de loi 6961. Les principales modifications apportées à la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité seraient les suivantes :

- L'ANS deviendrait une administration à part, sous l'autorité du Premier Ministre. Elle aurait un rôle de régulateur et de homologateur dans le domaine des informations et des systèmes d'informations classifiées ;
- RESTREINT LUX resterait un degré de classification, mais l'accès à une pièce classifiée RESTREINT LUX ne nécessiterait plus d'habilitation de sécurité ;
- Le nombre de personnes ou d'autorités qui seraient dispensées d'une demande d'habilitation de sécurité de par la nature de leur fonction serait augmenté pour inclure en plus des membres du Gouvernement, les députés ou certains magistrats ;
- Le rôle et les responsabilités des Officiers de Sécurité seraient renforcés.

Le Gouvernement a été invité à plusieurs reprises au cours de l'année 2019 par la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés pour poursuivre l'examen du projet de loi tel qu'amendé.

Ces réunions ont conduit à l'adoption, par la Commission dans sa réunion du 22 octobre 2019, d'amendements parlementaires qui ont été soumis à l'avis du Conseil d'État en date du 11 novembre 2019.

En 2019, l'ANS a procédé aux enquêtes de sécurité effectuées au titre de l'article 14 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité suivantes :

Nouveaux dossiers d'enquête	362
Demandes initiales	205
Demandes renouvellement	140
Demandes changement du niveau d'habilitation	17
Nombre de certificats de sécurité générés	1086
Nombre de décisions de refus	2
Dossiers caducs	12
Filechecks	354

En 2019, l'ANS a procédé à l'homologation de 5 systèmes classifiés.

Par ailleurs, l'ANS a effectué 5 sessions de briefing de sécurité et formé un total de 42 personnes. Dans le domaine de l'échange et de la protection réciproque des informations classifiées, l'ANS est l'interlocuteur principal des Autorités de sécurité étrangères. En 2019, 5 nouveaux accords de sécurité sont entrés en vigueur. Au cours de l'année, l'ANS a participé à 39 réunions visant à contribuer au développement de normes internationales permettant de garantir l'échange et la protection mutuelle d'informations et de systèmes classifiés.

En juin 2019 a eu lieu une inspection de l'OTAN auprès de plusieurs administrations dont le SRE/ANS. Le rapport des inspecteurs a été remis au début du mois d'août 2019.

Aucune vulnérabilité majeure n'a été détectée et la correction des points à améliorer est en cours de finalisation.

En septembre 2019 a eu lieu une inspection de l'Union Européenne auprès de plusieurs administrations dont le SRE/ANS. Aucune vulnérabilité majeure n'a été détectée durant cette inspection.

C.3 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP)

C.3.1 Introduction

Pour le Service information et presse (SIP) du Gouvernement, l'année 2019 a été une année de consolidation et d'extension de certains services. Consolidation des missions historiques du SIP, mais aussi extensions des missions plus récentes, à savoir l'accès à l'information (y compris l'accessibilité des sites internet et des applications) et *l'Open Government*.

Les désormais quatre versions linguistiques du portail www.gouvernement.lu continuent à montrer une progression au niveau des statistiques de consultation, tout comme les comptes sur les réseaux sociaux. Les importants efforts qui ont été investis au cours de 2018 et 2019 se voient donc récompensés par les internautes.

En 2019 le contenu du site www.luxembourg.lu a été complètement restructuré et adapté à la l'identité visuelle *Inspiring Luxembourg* « Let's make it happen », le contenu de l'ancien site *Inspiring Luxembourg* a été intégré et luxembourg.lu a été migré sur une nouvelle plateforme technique du CTIE.

Un moment fort de l'année 2019 a été les élections européennes du 26 mai qui ont demandé de grands efforts de préparation, notamment avec la présidence du bureau centralisateur gouvernemental qui a été assurée par le SIP et la mise à jour complète du site www.elections.public.lu.

Le cœur de métier du SIP, à savoir la communication du Gouvernement vers la presse et le grand public, la revue des médias et l'encadrement de la presse lors d'événements officiels n'a pas ralenti pour autant, bien au contraire.

Les travaux autour du Conseil de Gouvernement, les tribunes libres, le travail de fond auprès de la RPUE, le groupe Mondorf, la promotion de l'image de marque du pays, le logotype du Gouvernement: autant de missions que le Service information et presse a continué à assumer en 2019.

L'organisation et la coordination de la couverture médiatique lors des visites de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique a constitué une part importante du travail effectué par le SIP, mis en œuvre ensemble avec les partenaires étatiques et institutionnels. En parallèle, la médiathèque du SIP a été complétée et constitue aujourd'hui une base d'images importante.

Deux autres activités « traditionnelles » du SIP sont la diffusion des communiqués de presse des ministères et administrations et la publication d'avis dans les quotidiens et périodiques nationaux.

Les trois revues de presse quotidiennes continuent à être publiées sur un Extranet dédié. Le monitoring des deux radios Radio 100,7 et RTL Radio Lëtzebuerg a également été assuré quotidiennement.

Le volet des éditions a été marqué par la continuité : mise à jour et réédition des infographies sur le Grand-Duché, édités en collaboration avec le Statec, et publication de la nouvelle version de « Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg 2018 ». En règle générale la diffusion des publications existantes est restée à un niveau élevée.

La mission de promotion des « données ouvertes » (Open Data) a également été remplie. Le nombre de jeux de données ouvertes disponibles sur le portail open data a sensiblement augmenté.

C.3.2 Communication gouvernementale et Internet

C.3.2.1 www.gouvernement.lu

La migration de sites existants et la création de nouveaux sites ont contribué à enrichir le portail www.gouvernement.lu.

Au fil de l'année 2019, les entités suivantes ont décidé d'intégrer le portail du Gouvernement : le Ministère de la Digitalisation, l'Administration de l'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance, l'Administration de la navigation aérienne et la Commission d'accès aux documents. Par ailleurs la migration et la création de sites d'autres entités sont en cours de finalisation.

Le portail comprend désormais 17 sites dédiés aux membres du Gouvernement, 24 sites de ministères ainsi que 56 sites d'administrations gouvernementales.

La grande majorité des sites étant disponible en 4 langues (français, allemand, anglais et luxembourgeois), le SIP a peu à peu repris la traduction des actualités mises en ligne sur le portail. Ainsi, à partir du mois de novembre le SIP a traduit plus de 22 articles du français vers l'allemand, luxembourgeois et anglais. L'utilisateur a donc la possibilité de s'informer dans sa langue préférée.

Le SIP a continué à travailler avec le CTIE afin de faire évoluer l'interface de gestion (back-office) de [gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) et de répondre aux demandes spécifiques ou supplémentaires des diverses entités migrées ou en cours de migration.

Enfin, suite au remaniement du Gouvernement en octobre 2018, le portail a connu une nouvelle vague de création de sites et de mises à jour. Ces changements ont été mis en ligne dans l'heure qui a suivi l'assermentation du nouveau membre du Gouvernement.

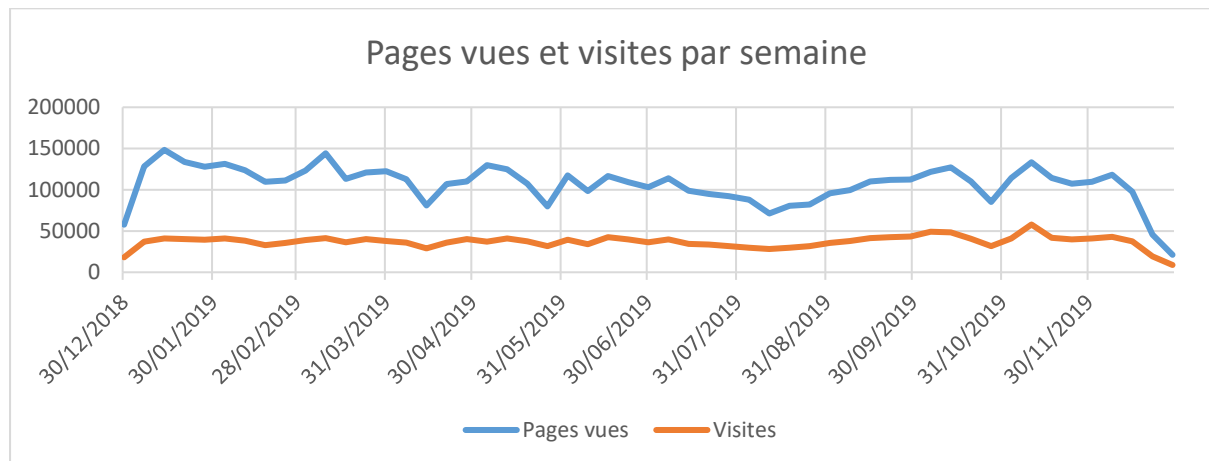
C.3.2.1.1 Quelques statistiques

En 2019, le portail [gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) comptait au total, toutes versions linguistiques confondues, 1.133.633 visiteurs uniques. Ils ont visité le portail 1.958.847 fois pour consulter 5.651.436 pages. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une augmentation de 44% du nombre de visiteurs uniques, 46% des visites du portail et 45% des pages vues.

La version française du portail est de loin la plus consultée, comptant 83% des pages vues, suivie de la version anglaise (8%), allemande (7,8%) et luxembourgeoise (1,2%). Cette différence est probablement liée au nombre total des pages par version linguistique : tandis que la version

française comptait 47.781 pages au 31 décembre 2019, la version luxembourgeoise n'en comptait que 4.514.

L'activité sur le portail n'était pas constante au cours de l'année 2019. Les périodes les plus actives en termes de nombre de visites et de pages consultées sont le mois de janvier, mars, mai et octobre.



C.3.2.1.2 Gouvernement.lu sur les réseaux sociaux

En 2019, 2.759 nouveaux *followers* se sont inscrits sur le compte Twitter du Gouvernement et 1.859 nouveaux abonnés se sont inscrits sur le compte Facebook.

Au 31 décembre 2019, le compte Twitter de gouvernement.lu comptait dès lors **21.530 followers** et sa page Facebook comptait **6.100 abonnés**.

En 2019, la chaîne Youtube de gouvernement.lu a généré 16.758 « **views** » et a vu le nombre d'abonnés augmenté de 84 pour avoir un total de 152.

C.3.2.2 www.gouvernement.lu

En 2019, le Service information et presse a procédé à la refonte complète du site www.luxembourg.lu. La migration du site vers un nouveau CMS (Content management system – l'outil qui permet de gérer le contenu du site) a été l'occasion de réorganiser le contenu, d'ajouter des nouvelles fonctionnalités et de revoir les objectifs du site. En outre, la boîte à outils (Toolbox) et les EmoXies d'*Inspiring Luxembourg*, gérées par le Ministère des Affaires étrangères et européennes, font désormais partie du site www.luxembourg.lu.

En cours de route, le contenu a été revu et l'équipe rédactionnelle a rédigé une bonne centaine de pages pour cette nouvelle version du site, en collaboration étroite avec les partenaires compétents des secteurs couverts. Un souci particulier a été apporté aux aspects SEO (Search Engine Optimisation) et accessibilité des textes, afin de toucher un public aussi large que possible.

Depuis le 5 décembre 2019, et après 9 mois de préparations, le site se présente dans les couleurs de la marque du Luxembourg et avec des nouvelles fonctionnalités. Le contenu du nouveau site traduit mieux ses missions de portail d'information et de promotion du pays.

C.3.2.2.1 Quelques statistiques

En 2019 1.932.019 visiteurs uniques ont fréquenté le portail. Au total, ces visiteurs ont consulté le site 2.670.797 fois et ils ont consulté 4.158.188 pages.

A l'instar des années précédentes, la rubrique la plus populaire du portail était « Le Grand-Duché se présente » avec 887.832 pages visionnées (+0,5% par rapport à 2018). Les pages de la rubrique « Travailler » étaient fréquentées 862.674 fois (+35,48%), alors que celles de la rubrique « Vivre » étaient fréquentées 590.507 fois (-33,02%). Vu que les rubriques ont changé sensiblement avec la mise en ligne du nouveau site le 5 décembre, ces chiffres représentent la fréquentation de janvier à novembre.

Le portail se décline en 3 versions linguistiques de structure parfaitement identique. La version française a été la plus populaire, réunissant à elle seule 45% des pages visionnées, et 45% des visiteurs uniques. La version allemande arrive en deuxième position avec 28,1% de pages visionnées et 29,6% de visiteurs uniques. La version anglaise ferme la marche avec 26,9% des pages visionnées et 25,4% des visiteurs uniques.

C.3.2.2.2 Les actualités

En 2019, 193 articles d'actualité ont été rédigés (contre 344 en 2018). Cette diminution est une conséquence du changement de la ligne éditoriale: un choix de sujets plus ciblés sur la promotion du pays, une couverture plus étendue de ces sujets et l'ajout de contenus plus dynamiques (vidéos, photos, interviews). En conséquence, en 2019, les actualités ont été visionnées 476.572 fois.

C.3.2.2.3 Luxembourg sur les réseaux sociaux

Le compte luxembourg.lu continue à être très actif sur Facebook et Twitter : 133 tweets sur Twitter et 177 posts sur Facebook ont été rédigés ou partagés en 2019. À la fin de 2019, le compte Twitter comptait 2.554 *followers* (+495), tandis que le compte Facebook comptait 2.210 abonnés (+386).

C.3.2.2.4 Infomails

Les internautes ont la possibilité de contacter l'équipe rédactionnelle de luxembourg.lu, un moyen de communication dont ils ont profité amplement. Plusieurs centaines de courriels ont été adressés à l'équipe au cours de l'année. Un nombre important des messages vient du Luxembourg et des pays limitrophes, mais aussi de l'Afrique du Nord et des États-Unis. L'équipe a transféré ces messages à qui de droit ou répondu directement à ces messages. Les sujets étaient très divers : immigration, droit du travail, couverture sociale, recouvrement de la nationalité, allocations familiales ou visites touristiques.

C.3.2.3 Formations aux médias sociaux

Le SIP offre aux ministères une assistance et un encadrement couvrant la présence des organismes étatiques sur les médias sociaux. De plus, le SIP a proposé en avril et octobre 2019 une formation à l'Institut national d'administration publique (INAP) concernant l'utilisation des médias sociaux dans un cadre étatique. Trois volets principaux ont été traités: la rédaction de

contenu, les aspects techniques des plateformes et des questions d'ordre juridique sur les réseaux sociaux.

C.3.2.4 Conseil de Gouvernement

En 2019, à l'instar des années précédentes, le SIP a assuré la présentation des travaux du Conseil de Gouvernement :

- rédaction en amont du communiqué de presse « Résumé des travaux » relatif aux 42 réunions du Conseil de Gouvernement en 2019 ;
- transmission à la presse du communiqué de presse concernant le résumé des travaux du Conseil et sa mise en ligne sur gouvernement.lu ;
- couverture livestream du briefing du Premier Ministre et sa retransmission en direct via gouvernement.lu ;
- enregistrement et mise en ligne de la VOD (Video on Demand) du briefing sur la chaîne youtube du Gouvernement.

C.3.2.5 Tribunes libres

En 2019, le SIP a poursuivi l'organisation et la supervision des émissions politiques « Tribunes libres » diffusées sur RTL Radio Lëtzebuerg et « D'Parteien hunn d'Wuert » diffusées sur Radio 100,7. Ces émissions sont réservées aux partis politiques représentés à la Chambre des Députés.

Comme les années précédentes, les émissions politiques ont été suspendues pendant les vacances scolaires, les jours de congé ainsi que pendant la campagne médiatique officielle pour les élections européennes, soit du 29 avril 2019 au 24 mai 2019.

C.3.2.6 Elections législatives 2019

C.3.2.6.1 Bureau centralisateur gouvernemental

Le SIP a présidé le Bureau centralisateur gouvernemental (BCG) installé dans le but de déterminer et de diffuser les résultats officiels des élections le jour même de la tenue des élections.

Le jour des élections, le BCG a publié les résultats officiels complets en temps voulu à 23h00, ceci conformément à l'Acte de 1976 portant élection des membres du Parlement européen, tel que modifié par la suite, qui dispose que les États membres ne peuvent rendre public le résultat de leur scrutin qu'après la fermeture du dernier bureau de vote au niveau de l'UE.

C.3.2.6.2 Site élections.lu

Le SIP est en charge de la mise à jour du site officiel des élections au Grand-Duché de Luxembourg, www.elections.public.lu. Dans un souci de rendre les informations relatives aux élections au Luxembourg accessibles à tous les citoyens, le SIP a notamment traduit le contenu entier, hormis les résultats des élections antérieures, dans les quatre langues véhiculaires du Grand-Duché, à savoir le français, l'allemand, l'anglais et le luxembourgeois. Afin de permettre à toute personne, quel que soit son besoin spécifique, de participer aux élections, le site présente

désormais également les informations essentielles dans un langage facile à lire. Ces documents peuvent être téléchargés dans plusieurs versions linguistiques sur la page « Accessibilité ».

En outre, le SIP a publié les actualités et communiqués de presse concernant les élections européennes 2019 et il a répondu aux nombreuses questions posées avant et après les élections par les internautes via le formulaire de contact du site.

C.3.2.7 Attachée de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne (RPUE) à Bruxelles

Dans les médias couvrant l'actualité européenne, l'année 2019 a été fortement marquée par des questions institutionnelles, à savoir les élections européennes de mai 2019, les décisions concernant la nouvelle équipe dirigeante à la tête des institutions européennes, ainsi que la prise de fonction de celles-ci. D'autres sujets qui ont dominé l'actualité européenne étaient le Brexit, les négociations autour du cadre financier pluriannuel, ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique avec l'annonce du « European New Green Deal » par la nouvelle Commission européenne et une réunion du Conseil européen dédiée à ce sujet en décembre 2019.

Comme les années précédentes, le SIP a œuvré au cours de l'année 2019 à maintenir et à développer un important carnet d'adresses parmi les médias accrédités auprès des institutions de l'Union européenne. Un contact quotidien avec un grand nombre de journalistes a permis de communiquer les positions luxembourgeoises de manière stratégique, tant sur les dossiers à l'ordre du jour des Conseils de l'Union européenne que sur des dossiers de fond concernant l'actualité luxembourgeoise et/ou européenne.

Le SIP a assuré le travail médiatique lors des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres au cours de l'année 2019. Une assistance a été fournie aux membres du Gouvernement lors de leurs relations avec les médias internationaux et luxembourgeois en organisant notamment des conférences de presse, des interviews et des rencontres avec des journalistes. Lors des diverses réunions du Conseil, le SIP a assuré une présence en salle de presse afin de répondre à des questions de fond de la part des journalistes. Le SIP a contribué – ensemble avec les fonctionnaires en charge des dossiers – à définir le narratif à adopter en termes de communication. Le SIP rédige également des éléments de langage pour les conférences de presse du Premier Ministre lors des réunions du Conseil européen.

Le SIP continue à assurer la présence de la RPUE sur Twitter, en communiquant les messages politiques et les positions adoptées par les membres du Gouvernement lors des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres. Actuellement, le compte Twitter est suivi par plus de 3.900 *followers* ce qui présente une hausse organique de quelque 60 personnes par mois en moyenne depuis le début de l'année 2019. Par conséquent, la visibilité des tweets (*tweet impressions*) a aussi continué à croître. De manière générale, le SIP a donc pu constater au fil de l'année 2019 que l'aspect digital de la communication UE - à travers les réseaux sociaux - joue un rôle croissant dans l'environnement des institutions européennes.

Afin d'améliorer sa visibilité à un haut niveau, le SIP organise régulièrement des *background briefings* à l'attention du corps de presse bruxellois, lors desquels l'ambassadeur représentant permanent ou le représentant permanent adjoint explique la position du Gouvernement luxembourgeois dans les négociations en cours au sein de l'Union européenne. De tels briefings sont très prisés par les journalistes et servent à la fois à clarifier une position politique et à attirer

l'intérêt médiatique sur la position du Gouvernement luxembourgeois en amont d'un Conseil des ministres. Au cours de l'année 2019, le SIP a multiplié l'organisation de discussions et rencontres informelles du représentant permanent avec des journalistes et correspondants UE basés à Bruxelles, autour d'un nombre de sujets d'actualité politique européenne et luxembourgeoise.

Enfin, le SIP a représenté le Gouvernement luxembourgeois dans un certain nombre de réunions et groupes de travail au Conseil de l'UE : le groupe de l'information, traitant de questions de communication ainsi que de transparence et d'accès aux documents, des réunions et séminaires traitant de désinformation et de communication stratégique, ainsi que des réunions de coordination entre attachés de presse des 28 représentations permanentes.

C.3.2.8 Groupe Mondorf

Le SIP invite régulièrement les chargés des relations publiques des départements ministériels sous la forme du « Groupe Mondorf ».

Le 13 mai 2019, la réunion de la plénière a eu lieu dans les locaux du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Les points principaux à l'ordre du jour ont été l'accès à l'information et les campagnes de désinformation et la réactivité des services médias de l'État.

La formation des chargés des relations publiques aux outils et produits du SIP est un élément indispensable en vue de la réalisation des objectifs du groupe. À cet effet, le SIP a organisé plusieurs séances individuelles avec les nouveaux chargés des relations publiques ayant pris leur fonction en 2019 ainsi qu'une séance de formation « photo » le 4 décembre 2019.

C.3.2.9 Promotion de l'image de marque du Grand-Duché

Le SIP, en accord avec sa mission de promotion de l'image de marque du pays, est représenté dans le Comité de coordination Inspiring Luxembourg et y assure la vice-présidence.

C.3.2.10 Logotype du Gouvernement

Le SIP a pour mission de créer les logotypes officiels de l'ensemble des ministères et des administrations et de veiller à l'application de la charte graphique du logotype officiel du Gouvernement.

Les activités spécifiques dans ce domaine sont les suivantes:

- *la création et la diffusion de logos à la demande d'une administration ;*
- *la gestion de ces logos dans la logothèque du SIP ;*
- *la gestion de la charte graphique sur le site www.logo.public.lu ;*
- *l'assistance aux ministères et administrations pour ce qui est de l'application correcte du logotype.*

En 2019, le SIP a migré le site de la charte graphique du logotype, logo.public.lu, vers son nouveau logiciel de gestion du contenu (CMS) du site. A cette occasion, le SIP a retravaillé, en collaboration

avec l'équipe du CTIE, la mise en page de la charte graphique. Le SIP a également traduit la charte graphique du logotype en anglais et le site se présente depuis lors en deux versions linguistiques.

C.3.3 Organisation et relations presse

C.3.3.1 Visites au Luxembourg et à l'étranger

Le SIP a coordonné la couverture médiatique de visites de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique au Luxembourg.

En effet, le SIP a géré les accréditations des représentants des médias, rédigé les communiqués d'annonce, élaboré les programmes des médias, organisé des conférences de presse, géré l'organisation logistique, matérielle et technique et encadré les représentants des médias nationaux et internationaux sur le terrain. Le SIP a également organisé la couverture photographique officielle, et le cas échéant, vidéo, de ces événements.

Au total, le SIP a été l'organisateur logistique pour une trentaine de visites de chefs d'État et de membres de gouvernements étrangers ainsi que de rencontres bilatérales au niveau ministériel au Luxembourg, ceci en étroite collaboration avec la Direction du protocole et de la chancellerie du Ministère des Affaires étrangères et européennes, la Direction des opérations de la Police grand-ducale, l'Administration des bâtiments publics ainsi qu'avec les chargés des relations publiques des ministères concernés.

Parmi les visites au Luxembourg peuvent être citées : la visite officielle au Luxembourg du Premier Ministre de la Fédération de Russie, Dimitri Medvedev, en mars, le sommet Benelux en avril, la réunion de travail du Premier Ministre d'Irlande en juin, les visites officielles respectives de la Première Ministre de la République de Serbie, Ana Brnabić, en septembre, et du Premier Ministre de la République tchèque, Andrej Babiš, en novembre, tout comme la visite de travail Premier Ministre du Royaume-Uni, Boris Johnson, en septembre.

La couverture médiatique de membres du Gouvernement luxembourgeois en déplacement officiel ou lors de missions économiques à l'étranger a également, dans certains cas, été organisée par le SIP. Il a notamment organisé et coordonné le volet média de la mission économique au royaume du Maroc en septembre.

Lors des participations du Premier Ministre aux Conseils européens à Bruxelles, le SIP a assuré la couverture photographique officielle.

Le SIP a par ailleurs mis en place le dispositif média lors de grandes manifestations telles les funérailles de S.A.R. le Grand-Duc Jean en avril, l'exercice anti-terroriste sur le site de Belval en janvier, la fête nationale, la réunion annuelle de la Banque asiatique d'investissement en infrastructures (AIIB) en juillet, la Journée de commémoration nationale et le 75^e anniversaire du début de la bataille des Ardennes en décembre.

C.3.3.2 Collaboration avec la Cour grand-ducale

En 2019, le SIP a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias, dans le cadre d'importantes visites et manifestations. Le SIP a également géré l'accréditation des représentants des médias, coordonné la couverture médiatique et assuré la prise en charge des

représentants des médias nationaux et internationaux lors de la visite d'État au Luxembourg de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges en octobre.

C.3.3.3 La médiathèque du Gouvernement

La médiathèque, « mémoire photographique » de l'actualité gouvernementale, a connu un apport de 12.500 nouvelles photos en 2019 et contient désormais près de 200.000 visuels. Les images, accompagnées de métadonnées détaillées, sont centralisées et organisées dans la médiathèque en vue de permettre une disponibilité rapide et ciblée selon les besoins. Le SIP continue, en parallèle, de valoriser ses archives photographiques par la recherche et le rajout progressif des informations historiques afférentes.

La médiathèque reste une source de prédilection pour enrichir et illustrer les portails web, comptes réseaux sociaux et publications des acteurs tant gouvernementaux que non-gouvernementaux. Au cours de l'année écoulée, le SIP a fourni des prises de vue dans le cadre d'environ 120 demandes de contribution tierces.

Le SIP soutient les activités de communication des ministères par la mise à disposition d'équipements audiovisuels (appareils photos, dictaphones, accessoires), mais aussi en organisant des cours de photographie réguliers en collaboration avec des photographes professionnels.

C.3.4 Revues de presse

C.3.4.1 Revues de presse

Depuis 1999, trois revues de presse distinctes sont réalisées quotidiennement par le SIP et mises à disposition des ministres, fonctionnaires, des ambassades et autres personnes habilitées à les consulter sur le site web <https://revues-presse.sip.lu> :

- la revue de presse nationale qui se base sur la presse luxembourgeoise (quotidienne, hebdomadaire et mensuelle), ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois ;
- la revue de presse internationale 1 qui est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du Gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale et des relations internationales ;
- la revue de presse internationale 2 qui couvre les mêmes bases que la précédente mais en reprenant essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Le site web des revues de presse est riche de plus d'un million d'articles reprenant les textes et images indexés à l'aide de nombreuses métadonnées.

Les articles sélectionnés pour les revues de presse sont publiés sur le site du lundi au vendredi dès 6 heures. Au cours de la journée, le système est alimenté en continu par des informations provenant des plus grands médias luxembourgeois en ligne. La visionneuse permet de consulter les articles et de les sélectionner pour les télécharger au format PDF ou HTML. Par ailleurs, l'accès nominatif aux revues de presse permet d'enregistrer des articles dans ses propres dossiers et de créer ainsi des revues de presse personnalisées.

C.3.4.2 Monitoring de la presse audiovisuelle

En 2019, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale. Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'informations de la Radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement, fonctionnaires et missions diplomatiques qui le souhaitent. Ces rapports sont également disponibles sur site des revues de presse.

C.3.5 Édition et coordination

C.3.5.1 Édition

C.3.5.1.1 Édition et distribution des publications

Parmi les activités principales du volet édition figurent l'édition de nouvelles publications de promotion sur le Grand-Duché de Luxembourg, la mise à jour des publications existantes et la gestion des commandes des publications.

C.3.5.1.2 Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg 2018

Cette publication fait partie de la série *Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg* qui, toutes les cinq années, informe sur la composition de la Chambre des députés depuis 1945, les différentes étapes ayant conduit à la formation du nouveau Gouvernement, la constitution des ministères et les membres du Gouvernement. Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg 2018 présente donc le Gouvernement issu des élections législatives du 14 octobre 2018. À part les versions en français, allemand et anglais, pour la première fois, la brochure a aussi été publiée en langue luxembourgeoise sur le site www.gouvernement.lu.

C.3.5.1.3 10 fiches sur le Grand-Duché de Luxembourg

En collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Statec), le SIP a publié *10 fiches sur le Grand-Duché de Luxembourg* qui est une continuation de la série des infographies publiées par le SIP depuis 2015. La version 2019 a été mise à jour quant au contenu et entièrement revue du point de vue graphique.

Ayant comme objectif de présenter et promouvoir le Grand-Duché de Luxembourg, la brochure a été publiée en quatre versions linguistiques : en français, en allemand, en anglais et en luxembourgeois.

C.3.5.1.4 Distribution des publications

En 2019, le SIP a diffusé 5.168 brochures, ceci aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Ces commandes émanaient principalement :

- de l'enseignement au Luxembourg (35 %) ;
- d'ambassades et de représentations luxembourgeoises à l'étranger (21 %) ;
- d'associations, d'entreprises, de sociétés au Luxembourg (20 %).

Les versions linguistiques commandées se classent dans l'ordre suivant :

- anglais (35 %) ;
- français (30 %) ;
- allemand (23 %).

Les cinq publications les plus demandées en 2019 étaient les suivantes :

- 10 fiches sur le Grand-Duché de Luxembourg (1.015 exemplaires ; brochure) ;
- à propos... des fêtes et traditions (763 exemplaires) ;
- Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg (700 exemplaires) ;
- à propos... du Luxembourg et de l'UE (577 exemplaires) ;
- 14 Infographies sur le Grand-Duché 2018 (561 exemplaires) ;
- à propos... de la Cour des comptes européenne (285 exemplaires).

Les publications du SIP peuvent aussi être consultées et téléchargées sur les sites www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu. Un total de 9.154 téléchargements a été effectué en 2019.

Les publications les plus téléchargées étaient :

- à propos... de l'histoire du Luxembourg (2.427 téléchargements) ;
- 10 fiches sur le Grand-Duché de Luxembourg (2.410 téléchargements) ;
- Guide de rédaction (1.510 téléchargements) ;
- Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg (670 téléchargements) ;
- à propos... du Luxembourg et de l'Union européenne (585 téléchargements).

C.3.5.1.5 Journée porte ouverte des institutions

En tout, 11 institutions ont participé à la Journée portes ouvertes des institutions 2019. Comme dans les années 2016 et 2018, le SIP a réalisé le matériel promotionnel pour cet événement organisé par la Chambre des Députés et le Ministère d'État :

- création d'un visuel pour identifier l'événement ;
- conception, réalisation et production d'un dépliant en français, anglais, allemand et luxembourgeois avec les informations principales relatives à cet événement ;
- conception graphique, réalisation et production d'un roll-up pour les institutions ;
- conception graphique du badge donnant accès aux différents bâtiments.

C.3.5.1.6 Éléments signalétiques

Le SIP a pour mission de créer une identité visuelle uniforme pour les éléments signalétiques de l'État, ceci notamment pour les arrière-fonds et roll-ups que le SIP réalise et produit pour les ministères. À la fin de l'année 2018, en vue du nouveau Gouvernement, il a été décidé de remplacer l'ancien visuel. En 2019, le SIP a donc élaboré un nouveau visuel et a équipé les ministères avec de nouveaux arrière-fonds et roll-ups.

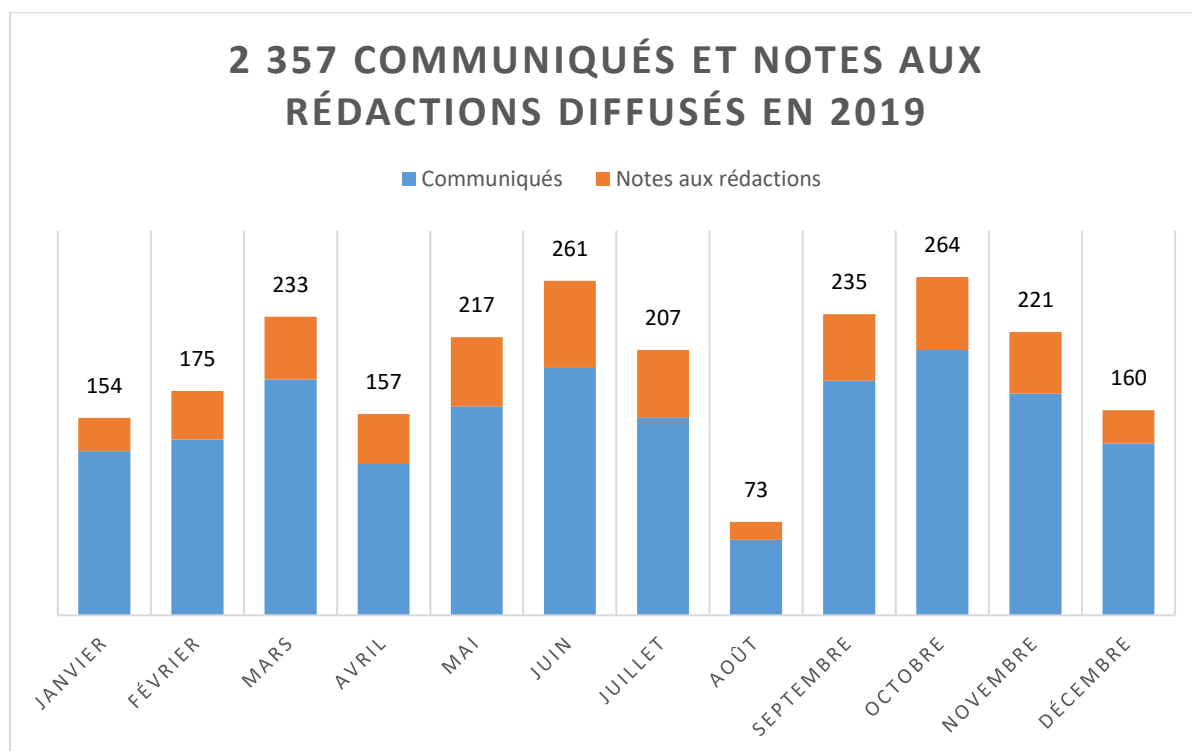
C.3.5.2 Coordination

C.3.5.2.1 Diffusion de communiqués et de notes aux rédactions

Le SIP joue le rôle d'intermédiaire entre les ministères et administrations, d'une part, et la presse, d'autre part, pour ce qui est de la diffusion des communiqués et des notes aux rédactions à destination de la presse nationale et internationale.

1.833 communiqués et 524 notes aux rédactions ont ainsi été diffusés en 2019, ce qui correspond à un total de 2.357 messages envoyés à la presse.

Le graphique ci-après montre la répartition mensuelle de l'envoi des communiqués et notes aux rédactions:



Il ressort de ces chiffres que la communication de la part des ministères et administrations a été continue et soutenue tout au long de l'année, y inclus pendant la période estivale.

C.3.5.2.2 Extranet presse

L'Extranet presse est le système « web » qui permet depuis mi-2015 l'envoi de communiqués, de notes aux rédactions et de photos à destination de la presse nationale et internationale. Les utilisateurs de la plateforme sont les journalistes, le SIP et les chargés des relations publiques des ministères. Au vu de l'importance que revêt l'outil en matière de communication gouvernementale, le site a été amélioré pour lui garantir une meilleure qualité et répondre aux attentes de performance et d'ergonomie.

L'équipe de la coordination du SIP s'occupe par ailleurs des mises à jour des fichiers d'adresses et des listes de diffusion du SIP. Elle apporte également son assistance aux travaux

d'accréditation de la presse lors d'événements nationaux et internationaux. En cas de besoin, elle assure aussi la gestion du stock de publications.

C.3.6 Publication d'avis

Le SIP est l'intermédiaire entre les ministères respectivement les administrations gouvernementales et la presse pour la publication des annonces et des avis officiels dans la presse écrite.

Si le délai le permet, les annonces pour les postes vacants auprès des organismes de l'État sont publiés dans tous les journaux (quotidiens et hebdomadaires). Par contre les avis des soumissions ne sont publiés que dans les quotidiens, et ce à cause des délais réduits à respecter. Pour des raisons budgétaires, la taille des annonces a été réduite à leur strict minimum, tout comme l'insertion répétitive qui est évitée.

En 2019, le SIP a publié 244 annonces (postes vacants, soumissions, déménagement de services, etc.) dans les quotidiens et 111 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 701 168 €.

À titre de comparaison : en 2018, le SIP avait publié 266 annonces sur les mêmes sujets dans les quotidiens et 192 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 865 100 €.

On constate donc pour 2019 une diminution du nombre absolu des annonces (-103) et des dépenses y liées (- 163 932€).

C.3.7 Open data et accès à l'information

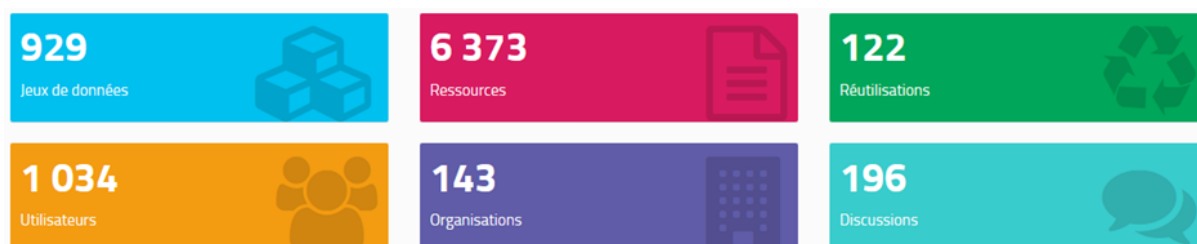
Dans ce domaine le SIP couvre les quatre volets suivants : *Open data*, accès à l'information, accessibilité des sites internet et des applications de l'État et *Open government*.

C.3.7.1 Volet open data

Au niveau législatif le principe de l'ouverture de données a été établi par la directive modifiée 2003/98/EC du Parlement européen sur la réutilisation des informations du secteur public. Elle a fait l'objet d'une refonte en 2019, et dans le cadre de sa transposition en droit national le SIP a participé à l'élaboration du texte du projet de loi en collaboration avec le SMC.

C.3.7.2 Le portail data.public.lu

Le portail national open data www.data.public.lu est le fruit d'une collaboration continue entre le SIP, le géoportail, le CTIE et Digital Luxembourg. La gestion opérationnelle journalière est assurée par le service du géoportail en étroite collaboration avec les responsables open data du SIP. Le portail contient un catalogue des jeux de données proposés comme open data, avec des descriptions (métadonnées) détaillées, des informations sur les producteurs des données et les licences d'utilisation accordées. Il constitue ainsi une plate-forme centrale des données disponibles, et permet l'interaction entre les producteurs et les utilisateurs des données, moyennant des feedbacks sous forme de discussions, de questions ou d'applications pratiques basées sur la réutilisation des données ouvertes disponibles.



Pour l'année 2019, les indicateurs-clé du portail, illustrés dans l'image ci-dessus, témoignent du progrès continu du portail : depuis le début de l'année 2019, 135 jeux de données, soit 559 ressources (fichiers) supplémentaires ont été ajoutés dans le répertoire, et le nombre des utilisateurs est passé de 671 à 1034 (soit une croissance de 54 %). 74 nouvelles discussions ont été lancées sur le portail par les utilisateurs de données.

L'entrée en vigueur de la loi sur l'administration transparente et ouverte en janvier 2018, et la proposition dans la circulaire y afférente du Premier Ministre d'utiliser le portail open data pour la mise à disposition des documents administratifs, ont également fait progresser le nombre d'organisations actives sur le portail : fin 2019 le tableau de bord affiche 143 organisations actives (+ 27 %).

En 2020 la collecte de données continuera, en mettant l'accent sur les données digitales facilement utilisables par des machines.

C.3.7.3 Groupe de travail stratégique open data

Sous la présidence du Service information et presse, un groupe de travail réunissant des experts issus d'acteurs stratégiques en matière de données ouvertes veille au projet open data en général, à l'évolution du portail sur www.data.public.lu et aux actions stratégiques à envisager pour promouvoir le principe open data.

C.3.7.4 Sensibilisation des services et administrations étatiques, communales et autres

La sensibilisation des ministères, des administrations et autres acteurs du secteur public est essentielle pour le succès du projet open data. D'une part les données du secteur public sont directement visées par la législation, et d'autre part elles constituent un apport crucial pour un écosystème basé sur la réutilisation de données digitales.

De nombreuses réunions avec des dirigeants de ministères et administrations ont permis de rendre attentif au projet, à la nécessité de publier des données, aux avantages du portail open data ainsi qu'à l'intérêt général que ce nouveau principe présente autant pour les producteurs que pour les consommateurs de données.

C.3.7.5 Hackathon et autres événements

Une partie de l'effort promotionnel s'effectue par le biais d'événements de type hackathon, c'est-à-dire des concours s'adressant aux spécialistes en informatique, qui consistent en l'élaboration d'idées, concepts, programmes ou applications autour d'un sujet défini. En collaboration avec Digital Luxembourg, et la société Farvest, le SIP organise annuellement un challenge open data lors du hackathon « Game of code », autour de la réutilisation de jeux de données offerts sur www.data.public.lu.

En 2019, ce concours concernait les données ouvertes publiées par la bibliothèque nationale sur les journaux historiques. Ce défi techniquement complexe a été relevé par 6 équipes, qui après 24 heures de travail, ont présenté des concepts très intéressants. L'événement peut être considéré comme un succès car il a permis d'attirer l'attention sur les usages potentiels de données ouvertes, d'enrichir le portail de réutilisations et de proposer des pistes prometteuses aux responsables de la bibliothèque nationale.

C.3.7.6 Etude d'impact de l'open data au Grand-Duché

En 2019 une 2^e étude sur l'impact de l'open data au Grand-Duché et dans la Grande Région a été réalisée en collaboration avec les experts du LIST (Luxembourg Institute for Science and Technology). Ce rapport est publié sous <https://data.public.lu/fr/posts/study-impacts-of-open-data-in-luxembourg-and-the-greater-region-2019-1/>.

Accès à l'information – administration transparente et ouverte

Le 1^{er} janvier 2019 la loi relative à une administration transparente et ouverte est entrée en vigueur. L'équipe du SIP pilote une plate-forme destinée à la gestion centralisée des demandes électroniques que les citoyens peuvent créer via myguichet) y relatives, à laquelle tous les départements ministériels et administrations de l'État sont connectés. Le SIP y intervient au niveau du suivi des demandes, du respect des délais légaux et du dispatching de demandes dans le cas de destinataires erronés ou inconnus.

C.3.7.7 Accessibilité web

La loi du 28 mai 2019 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, qui transpose la Directive (UE) 2016/2102, confère des nouvelles missions au SIP, qui est notamment chargé :

- de veiller à ce que les organismes du secteur public appliquent les exigences relatives à l'accessibilité web ;
- de contrôler périodiquement la conformité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public avec les exigences d'accessibilité ;
- de faire la promotion des exigences en matière d'accessibilité ;
- de mettre à disposition un formulaire de contact pour introduire une réclamation éventuelle quant au non-respect de ces exigences ;
- d'informer et de sensibiliser les parties prenantes et le grand public ;
- d'assurer des formations relatives à l'accessibilité web ;
- de faire des rapports officiels sur les résultats du contrôle destinés à la Commission européenne.

Le SIP a pris en main ce dossier dès l'entrée en vigueur de la loi et a notamment travaillé sur l'établissement d'un premier cadre de référence pour les exigences officielles en matière de l'accessibilité web. Une collaboration étroite avec le département gouvernemental correspondant en France, la DINSIC, a été entamée et les démarches pour la sélection et le recrutement d'un premier collaborateur expert en la matière ont été lancées.

Pour 2020 il est prévu de mettre en place un cadre national de référence en la matière, ainsi qu'une méthodologie de travail pour les différents aspects de la nouvelle mission : vérification, évaluation, conseil, rapports, formations, médiation.

C.3.7.8 Open Gouvernement

Le Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO) est une initiative multilatérale lancée en 2011 par huit pays (Afrique du Sud, Brésil, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines, et Royaume-Uni) qui cherche à mobiliser les gouvernements du monde entier à prendre des engagements mesurables pour promouvoir la transparence, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance, notamment via les nouvelles technologies.

Le Luxembourg a rejoint ce programme en décembre 2016. La division open data et accès à l'information a participé à l'élaboration d'un premier programme d'action, qui a été entériné par le Gouvernement en été 2019, et qui prévoit notamment 6 engagements particuliers :

- Administration transparente et ouverte ;
- Promotion de l'open data ;
- Promotion et sensibilisation de l'utilisation d'un langage administratif clair et compréhensible ;
- Informations sur l'action nationale pour le climat ;
- Exploration de la mise en place d'un Centre Européen des CivicTechs ;
- Plateforme d'appui à la société civile et aux défenseurs des droits humains (DDH).

Dans la suite, le SIP a repris la responsabilité de ce dossier du Ministère des Affaires étrangères et européennes, et la division open data et accès à l'information fera le suivi des engagements, assurera le contact et la collaboration avec l'organisation OGPP internationale et facilitera l'établissement des plans d'action suivants.

C.3.8 Systèmes d'information

Au niveau de ses systèmes informatiques et d'information, le SIP a réalisé un certain nombre de projets d'envergure qui sont en partie décrits dans les chapitres précédents.

C.3.8.1 Projet Luxembourg.lu

Le nouveau portail Luxembourg.lu a été mis en ligne en décembre 2019. Bénéficiant d'une refonte graphique complète, ainsi que de nouveaux contenus, le site s'avère plus ludique afin de séduire encore plus d'internautes.

C.3.8.2 Revues de presses

Outre des adaptations mineures effectuées sur le site « Revue de presse », les serveurs ont été migrés dans le GovCloud et ont bénéficié d'améliorations de sécurité.

L'opportunité d'employer des *ePapers* au lieu de journaux papiers a été analysée. Ce passage technologique se fera courant 2020.

C.3.8.3 Système d'accréditation

Le nouveau système d'accréditation (inscription à la couverture médiatique d'un événement) est entré en production. Plus simple, plus souple et facilitant les 'activités métier', ce nouveau système est maintenant largement utilisé.

C.3.8.4 Tableau de tri

Conformément à la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, le SIP a réalisé le tableau de tri des documents avec l'assistance des experts des Archives nationales. Première administration à avoir réalisé cet exercice, le SIP dispose maintenant d'un référentiel exhaustif.

C.3.8.5 Médiathèque

Forte de près de 200.000 photos de 1942 à nos jours, la médiathèque est l'archive photographique gouvernementale. Un projet initié en 2019 prévoit que ce fond documentaire sera ouvert en 2020 à un large public. Les travaux de réflexions et de conceptions de ce site web ont été entamés afin d'en démarrer la réalisation en 2020.

C.3.8.6 Intelligence artificielle

Le SIP a participé à l'appel à projet d'Intelligence Artificielle soumis par le SMC. Ce projet vise à automatiser en grande partie l'indexation des photos de la médiathèque.

C.3.8.7 Migration de l'infrastructure informatique du SIP vers le CTIE

Le SIP a décidé de migrer vers l'infrastructure mutualisée du CTIE une partie de son environnement, afin de réduire les coûts de fonctionnement. La migration vers le GovCloud de serveurs relatifs aux applications métiers du SIP s'est poursuivie et se terminera courant 2020.

C.3.8.8 Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Les nouveaux projets du SIP intègrent à présent dès leur conception le volet RGPD. Le SIP porte également une attention particulière à la continuation des activités de sensibilisation et de gestion en matière de RGPD.

C.3.8.9 SAP-Time Management

Le SIP fait partie des administrations pilotes pour le projet SAP-Time Management mené par le CGPO. Ce système vise à mettre en place une gestion du temps (pointage, congés...) centralisée à l'État.

C.3.8.10 Administration et gestion

Ce volet couvre la gestion quotidienne du support aux utilisateurs pour tout problème matériel, logiciel ou relatif à la sécurité des systèmes ainsi que l'administration de l'infrastructure

C.4 Commission d'Économies et de Rationalisation

En 2019, les activités principales de la Commission d'Économies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

C.4.1 Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'État au cours de l'exercice 2019 (numerus clausus)

Le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'Économies et de Rationalisation, a retenu 1.175 nouveaux engagements à opérer en 2019. Étant entendu que seront seuls réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et priorité clairement établies.

Conformément aux décisions du Conseil de Gouvernement du 26 janvier 2018 concernant la répartition des 1.175 postes inscrits dans la loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2019, l'ensemble de ces postes a été mis à disposition des différentes administrations et services de l'État, dont 625 postes pour les besoins de l'enseignement, 150 postes servant à la régularisation d'agents au service de l'État engagés sous d'autres régimes et 325 postes pour les autres administrations et services de l'État.

Le tableau reproduit ci-dessous reprend l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 2003.

Création de nouveaux postes de 2003 à 2019 (Numerus Clausus)

Exercice	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement post- fondamental/ Enseignement fondamental	Autres engagements	Hors Numerus Clausus	Total
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽¹⁾⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽¹⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽¹⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽¹⁾	399

2008	225	50	50	154 ⁽¹⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽³⁾	889
2010	120	145	50	53	368
2011	90	150	42	76	358
2012	240	180	46	127 ⁽⁴⁾	593
2013	152	168	32	98 ⁽⁴⁾	450
2014	187	5	45,5 ⁽⁵⁾	78,5 ⁽⁴⁾	316
2015	232	192	39,3 ⁽⁶⁾	18,25	481.55
2016	368	382	54 ⁽⁷⁾	23	827
2017	500	544	285 ⁽⁸⁾	4	1333
2018	533	532	245 ⁽⁹⁾	/	1310
2019	325	625	225 ⁽¹⁰⁾	/	1175
TOTAL	4142	3273	1394.8	2132.75	10942.55

Note explicative : Le numerus clausus au sens strict est composé des colonnes "Ministères/Administrations/Services" et "Enseignement post-fondamental/Enseignement fondamental". La colonne "Autres engagements" renseigne essentiellement le nombre de postes créés en vue de l'engagement de personnes handicapées.

⁽¹⁾ Y compris les postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (2003: 100 postes, 2004: 100 postes, 2005: 80 postes, 2006: 40 postes, 2007: 20 postes, 2008: 20 postes).

⁽²⁾ Y compris 270 postes en vue de la régularisation de la situation de 270 ouvriers forestiers à tâche complète.

⁽³⁾ Y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.

- (4) Y compris 60 postes pour les besoins de la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques.
- (5) Y compris 43,5 postes accordés en 2014 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et deux postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 7(3)e de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014.
- (6) Y compris 35,3 postes accordés en 2015 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10(3)e de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2015.
- (7) Y compris 50 postes accordés en 2016 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 9(3)g de la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016.
- (8) Y compris 188 postes accordés en 2017 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'État engagés actuellement sous différents statuts, 95 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et 2 postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10(3)g de la loi du 23 décembre 2016 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2017.
- (9) Y compris 190 postes accordés en 2018 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'État engagés actuellement sous différents statuts, 55 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé conformément à l'article 18(3)7° de la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018.
- (10) Y compris 150 postes accordés en 2019 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'État engagés actuellement sous différents statuts, 20 postes servant de base à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'État et 55 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé conformément à l'article 10(3)8° de la loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2019.

A noter que le présent relevé n'offre qu'une vue très partielle des renforcements opérés dans les administrations et services de l'État. Il ne comprend notamment pas les nombreuses opérations de régularisation effectuées au fil des années, telles que les renforcements dans l'enseignement fondamental d'avant 2009.

C.4.2 L'élaboration de 4.685 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel

En 2019, la Commission d'Économies et de Rationalisation a procédé à l'élaboration de 4.685 avis qui se décomposent, entre autres, comme suit :

- 661 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, de dispense de service et de congé d'accueil soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite à l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2019, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental ;
- 817 avis de remplacement à l'identique suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc.) ;
- 3.207 avis qui couvrent des aspects qui touchent souvent à des questions de principe, dont entre autres 522 transferts de poste, 20 avis défavorables, 953 conversions définitives de postes dont 503 conversions du propre poste en vue de l'admission au stage de fonctionnaire, 718 remplacements et conversions, 122 remplacements par anticipation, 277 fusions de

postes, 181 scissions de postes et 414 avis relatifs entre autres à des réintégrations, réoccupations et reports de la période d'occupation.

C.4.3 L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2019.

Sur base de l'article 10(3)8° de la loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2019, la Commission d'Économies et de Rationalisation, en collaboration avec l'Agence pour le Développement de l'Emploi, a proposé l'engagement de 67 candidats (55 ETP) avec une tâche globale de 2.200 hommes-heures par semaine pour les besoins des différentes administrations et services de l'État.

C.5 Le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN)

Missions du Haut-Commissariat à la Protection nationale

En application de sa loi organique du 23 juillet 2016, le Haut-Commissariat à la Protection nationale a pour mission d'intervenir au niveau de la gestion et de la prévention de crises majeures d'une part, et de la protection des infrastructures dites critiques d'autre part.

Il assume en outre la coordination en matière de lutte antiterroriste et exerce la responsabilité sur l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et le GOVCERT (Computer Emergency Response Team).

Centre national de crise

En date du 16 novembre 2007, le Conseil de Gouvernement avait pris la décision de principe de planifier un Centre National de Crise sur le site du château de Senningen. Le projet actuel ayant été approuvé le 22 avril 2014, la planification a pu être finalisée en 2017.

En juillet 2018 les travaux de gros-œuvres et d'étanchéité ont pris fin et les travaux techniques à l'intérieur du bâtiment, ainsi que les travaux d'aménagement à l'extérieur ont été entamés. Le bâtiment est désormais complètement fermé et le montage de la façade est en cours.

C.5.1 Prévention et gestion de crise

C.6.1.1 Plan d'intervention d'urgence en cas d'intempéries

Le PIU « intempéries » a été déclenché le 9 août 2019 suite à l'activation par le Premier Ministre de la cellule de crise « intempéries » dans le cadre de la tornade survenue à Bascharage et à Pétange.

C.6.1.2 Plan d'intervention d'urgence en cas d'inondations

Le PIU « inondations » a été approuvé et rendu exécutoire par le Conseil de Gouvernement en date du 11 juillet 2019. Le plan définit l'action du Gouvernement en cas de crue significative sur le territoire national suite à des périodes de pluies prolongées. La crue doit être de nature à constituer une crise au sens de la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale, c'est-à-dire porter préjudice aux intérêts vitaux ou aux besoins essentiels de tout ou partie du pays/de la population, requérir des décisions urgentes et exiger une coordination au niveau national des actions du Gouvernement, des administrations, des services et organismes relevant des pouvoirs publics.

C.5.2 Coordination en matière de lutte contre le terrorisme

En 2019, le HCPN a continué sa mission de coordination en matière de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, le HCPN a organisé et présidé les réunions du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT). En sa fonction de coordinateur national, le HCPN a tenu des réunions bilatérales avec différents acteurs nationaux et étrangers.

Au niveau de l'Union européenne, le HCPN a représenté le Luxembourg au sein de plusieurs groupes de travail en matière de prévention de la radicalisation violente ainsi qu'au sein du Forum de l'UE sur l'Internet qui a pour objet la lutte contre le contenu terroriste en ligne.

Sur le plan international, le HCPN a participé à la conférence « *Taking Stock of Efforts to Prevent and Counter Terrorism as well as VERLT in the OSCE area* » organisée par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) ainsi qu'au Comité du Conseil de l'Europe contre le terrorisme. De plus, le HCPN a pris part à l'échange semestriel des coordinateurs en matière de lutte contre le terrorisme dans le cadre du Groupe de Madrid.

Sous la coordination du HCPN, un exercice national anti-terroriste a eu lieu le 12 janvier 2019 sur le site de Belval. Cet exercice d'envergure avec plus de 1.200 participants avait pour objectif de tester l'interaction entre les services de secours et les services de police sur le lieu de l'attentat dans une situation où d'éventuels tireurs sont toujours en place et qu'il s'agit de sauver en parallèle des victimes. En outre, l'exercice avait pour objet d'évaluer la prise en charge des victimes et l'évacuation des blessés vers le Centre hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) afin de tester le déclenchement de son plan blanc interne.

C.5.2.1 Plan d'intervention d'urgence CBRN

C.5.2.2 Précurseurs d'explosifs

En 2019, le règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) no 98/2013 a été adopté afin de renforcer le système de contrôle des précurseurs qui peuvent être utilisés pour fabriquer des explosifs artisanaux.

Le Haut-Commissariat à la Protection nationale, en tant que coordinateur national en matière de sécurité CBRN (Chimique, Biologique, Radiologique, Nucléaire) dans le cadre du plan d'action CBRN de la Commission européenne, coordonne la mise en œuvre des modalités d'application du règlement (UE) 2019/1148 lequel est applicable à partir du 1^{er} février 2021.

C.5.3 Protection des infrastructures critiques

Concernant le recensement des infrastructures critiques en 2019, le HCPN a participé à quinze réunions de groupes de travail. Il a initié cinq groupes de travail dans le secteur de la santé, le secteur transports (sous-secteurs transports terrestres routier et ferroviaire), le secteur de l'alimentation et le secteur des technologies de l'information et de la communication. Le recensement des infrastructures critiques a été finalisé dans six sous-secteurs, le Conseil de Gouvernement en a approuvé les rapports respectifs, et deux arrêtés grand-ducaux de désignation d'infrastructures critiques ont été signés. Le HCPN a notifié leur désignation à huit opérateurs d'infrastructures critiques et a effectué cinq premières rencontres avec de tels opérateurs.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP) coordonné par la Commission européenne, le HCPN a participé à une réunion des Points de contact Protection des infrastructures critiques de tous les États membres (CIPPOC) au

premier semestre, ainsi qu'à la réunion annuelle entre l'UE, le Canada et les États Unis (CIPPOC/Canada/US) au deuxième semestre. Dans ce cadre, le HCPN a continué à contribuer à l'évaluation par la Commission européenne de la Directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection.

Finalement, le HCPN a encore participé à deux réunions organisées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au sujet de la gestion de crise et de la gouvernance de la résilience des infrastructures critiques.

C.5.4 Cybersécurité et sécurité des communications

C.5.4.1 Transposition de la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union.

Les travaux de transposition de la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne ont pu être finalisés en 2019 avec la publication de la loi du 28 mai 2019 portant transposition de la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne et modifiant 1° la loi modifiée du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'État et 2° la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale.

La loi sous rubrique a pour objet de renforcer, sur base de règles harmonisées au niveau européen, la cybersécurité sur un plan national. Dans ce sens, la loi fixe des obligations minimales en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information à respecter par les « opérateurs de services essentiels » (OSE), c'est-à-dire des entreprises qui offrent un service important pour la société et l'économie et qui agissent dans un des secteurs suivants : l'énergie, les transports, les services bancaires, les infrastructures de marchés financiers, la santé, l'eau ou encore les infrastructures numériques. Des exigences similaires sont prévues pour garantir la sécurité des réseaux et des systèmes d'information des « fournisseurs de services numériques » (FSN), c'est-à-dire les places de marché en ligne, les moteurs de recherche en ligne et les services informatiques en nuage.

C.5.4.2 Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

En 2019, l'ANSSI a entamé la seconde phase du projet d'accompagnement des entités de l'État dans leur analyse et gestion des risques relatifs à la sécurité de l'information. À titre de rappel, l'ANSSI a élaboré en 2018 une méthodologie d'analyse des risques adaptée au contexte spécifique de l'État qui a été validée dans le cadre d'un « *Proof of concept* » réalisé en collaboration étroite avec quatre entités étatiques. Les travaux réalisés en 2019 ont permis d'une part de généraliser les concepts retenus en appliquant la méthodologie au sein de différents

types d'entités étatiques et d'autre part d'avoir une première vue de l'état de situation des risques au sein de l'État.

Dès la fin de 2018, l'ANSSI a conseillé l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) dans le cadre de la directive « NIS » concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union. L'Agence a également assisté l'ILR au niveau du projet d'identification des opérateurs de services essentiels.

Dans le cadre des élections au Parlement Européen, l'ANSSI, dans son rôle d'autorité de cyber sécurité, a fait partie du « Réseau national de coopération électorale » présidé par le Ministère d'État. Dans ce contexte, L'Agence a participé à l'exercice EUELEX 19 et a élaboré, en concertation avec les autres membres du réseau national, un plan d'action reprenant des recommandations en matière de cyber sécurité.

L'Agence a collaboré avec l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS) dans le cadre du projet d'élaboration d'une norme nationale relative aux exigences en matière de sécurité de l'information dans le cadre de l'accréditation des laboratoires de biologie médicale et des laboratoires d'étalonnages et d'essais. Depuis novembre 2019, l'ANSSI est représentée dans les groupes de travail techniques élaborant des normes internationales ISO/IEC relatives à la sécurité de l'information et aux nouvelles technologies ICT (IoT, AI, Blockchain).

Au niveau documentaire, des travaux permettant de fournir des recommandations en matière de cyber sécurité pour le compte des opérateurs d'infrastructures critiques ont été entamés.

Dans le cadre de la gestion des incidents majeurs et des crises cyber européennes, l'ANSSI a participé aux exercices Blue OLEX 2019 et Cyber Diplo TTX 19.

C.5.4.3 CERT gouvernemental

Le CERT (*Computer Emergency Response Team*) gouvernemental (GOVCERT) constitue le point de contact au traitement des incidents de sécurité d'envergure affectant les réseaux et les systèmes de communication et de traitement de l'information des administrations et services de l'État. A ce titre, il a analysé et géré les attaques informatiques qui ont affecté les services étatiques en 2019. Comme les années précédentes, les attaques par hameçonnage (*phishing*) constituent le vecteur d'attaque principal.

En outre, le GOVCERT a participé à de nombreux exercices simulant des attaques sur sa constituante, cela aussi bien au niveau de l'OTAN qu'au niveau de l'Union européenne.

Le GOVCERT a également procédé à des audits d'autres CERTs (privés et gouvernementaux) afin de renforcer les liens de confiance entre ces entités et de leurs permettre d'adhérer à des communautés d'échanges.

Finalement, le GOVCERT a continué à s'échanger avec d'autres CERTs nationaux afin de disposer d'une vue concordante de la menace cyber au Luxembourg.

C.5.4.4 Plan d'intervention d'urgence Cyber

Le plan gouvernemental d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information ou en cas de défaillance des systèmes d'information (PIU Cyber) fut adapté pour répondre aux nouveaux développements dans le domaine de la gestion de crise cyber.

C.5.4.5 Stratégie nationale en matière de cybersécurité III

La mise en œuvre de la stratégie nationale de cybersécurité III pour la période 2018-2020 sous coordination du HCPN a été poursuivie. Les trois lignes directrices de la SNCS III, à savoir le renforcement de la confiance publique dans l'environnement numérique, la protection des infrastructures numériques et la promotion de la place économique, sont déclinées en 22 objectifs et complétées par un plan d'action composé de 61 actions.

C.5.4.6 Comité interministériel de coordination en matière de cyberprévention et de cybersécurité

Le comité interministériel en matière de cyber-prévention et de cybersécurité (CIC-CPCS), présidé par le Haut-Commissaire à la Protection nationale, s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2019 pour faire le point sur l'état des différentes menaces dans le domaine numérique et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de cybersécurité. En 2019, la dimension sécuritaire de la mise en place future du réseau de télécommunication de données mobiles de cinquième génération (5G) a figuré au centre des activités du comité interministériel, tout comme le suivi de l'actualité nationale et internationale, notamment les développements en matière de cybersécurité au niveau de l'Union européenne.

C.5.4.7 Mise place d'un centre de filtrage d'attaques de type de dénis de service distribué DDoS

Le Conseil de Gouvernement a décidé, en date du 25 juillet 2018 le renforcement de l'infrastructure LU-CIX en vue de la mise en place d'un centre national de filtrage d'attaques de type de déni de service distribué (DDoS). Au cours de 2019 le groupe de suivi qui surveille la mise en place du projet s'est réuni régulièrement et deux conventions ont été conclues entre le HCPN et LU-CIX. Il est prévu que le centre de filtrage sera opérationnel fin 2020.

C.5.4.8 Exercice Cyber

En 2019, le HCPN a commencé la préparation nationale pour l'exercice européen « *Cyber Europe 2020* » qui a lieu tous les deux ans. Le sujet de l'édition 2020 est la cybersécurité dans le secteur de la santé.

C.5.5 Activités sur le plan international

C.5.5.1 Menaces hybrides

Le HCPN est le point de contact national dans le domaine des menaces hybrides. Il participe aux travaux de la présidence du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne ainsi que de l'OECD en la matière. Il est le point de contact du Groupe de travail horizontal sur le

renforcement de la résilience et la lutte contre les menaces hybrides institué en juillet 2019 par la présidence du Conseil finlandaise ainsi que du Centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides établi à Helsinki, auquel le Grand-Duché du Luxembourg a adhéré au mois de décembre 2019.

C.5.5.2 Recherche sécuritaire

Les menaces qui mettent en péril la sécurité de la société sont complexes, imprévisibles et peuvent avoir un impact national, régional ou européen. Face à cette nouvelle donne sécuritaire, la recherche en matière de sécurité civile peut contribuer à améliorer le niveau de protection et de résilience de la société par le développement de solutions innovatrices qui peuvent contrer ces menaces ou mitiger leur impact. Aussi, le HCPN prend part aux conférences organisées par la Commission européenne en matière de sécurité civile et qui permettent de s'informer sur les nouvelles solutions sécuritaires développées par des consortiums internationaux d'acteurs provenant du secteur privé, public et académique.

C.5.5.3 Gouvernance des risques sur le plan européen et global

C.5.5.3.1 Direction générale Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes: Groupe d'experts en prévention des catastrophes

Le HCPN a participé aux travaux du Groupe d'experts en prévention des catastrophes de la Direction générale Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes (DG ECHO). Ce groupe d'experts, sous la direction de la DG ECHO, a contribué à l'élaboration de nouvelles lignes directrices en matière d'évaluation des risques nationaux, conformément à l'article 6, paragraphe 1 point d de la Décision 1313/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 telle que modifiée par la Décision (UE) 2019/420 (JO L 77I du 20.3.2019, p1).

C.5.5.3.2 OCDE: Forum de haut niveau sur les risques

Le HCPN prend part aux réunions de l'OCDE en matière de gouvernance des risques dont les travaux ont porté sur les sur la lutte contre les menaces hybrides et l'évaluation des risques nationaux.

C.5.5.3.3 Nations Unies : Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030

Le HCPN fait partie de la plateforme nationale *Plate-forme nationale* de réduction des risques de catastrophe gérée par le Ministère de l'Intérieur et contribue à ses travaux.

C.5.5.3.4 OTAN

Le HCPN représente les intérêts du Luxembourg au sein du Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC) à l'OTAN. Le CEPC coordonne la planification dans plusieurs domaines de manière à permettre, en cas de besoin, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou un soutien aux autorités nationales dans les situations d'urgence civile.

Le HCPN sert de point de contact national NCRS (*NATO Crisis Response System*). La crise peut être de nature politique, militaire ou humanitaire, et avoir pour cause un conflit politique ou armé, des incidents technologiques ou des catastrophes naturelles. La gestion de crise regroupe l'ensemble des moyens militaires et civils pour faire face à ces différentes formes de crises. Dans cette fonction le HCPN assure la coordination nationale de l'exercice annuel de gestion de crise CMX de l'OTAN qui a eu lieu du 9 au 16 mai 2019.

C.5.5.3.5 Coopération BENELUX

Le Mémorandum d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières au niveau des trois pays, signé à Senningen le 1^{er} juin 2006, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Les groupes de travail qui ont été créés dans le cadre du Mémorandum d'accord Benelux se sont réunis plusieurs fois en 2019. Les principaux sujets abordés furent notamment:

- l'optimisation de la gestion, de la transmission et de la diffusion d'information entre les trois centres de crise avec notamment l'échange de produits d'information essentiels en temps normal ;
- l'actualisation régulière de l'inventaire des points de contact des trois pays pour la planification d'urgence et la gestion des crises et l'organisation de tests de comptabilité entre les différents systèmes techniques de communication (un test tous les trois mois) ;
- l'organisation de visites réciproques dans les différents centres de crise pour se familiariser avec le fonctionnement des centres de crise et pour échanger les bonnes pratiques. Une visite du centre de crise de la Rhénanie du Nord-Westphalie a eu lieu en date du 28-29 mai 2019 ;
- l'échange de connaissances et d'expériences dans le domaine de la protection des infrastructures critiques ;
- l'échange de connaissances et d'expériences dans le domaine de l'analyse des risques ;
- l'échange des calendriers d'exercices de grande ampleur, de même que des retours d'expériences y relatifs, le Luxembourg ayant notamment présenté son retour d'expérience de l'exercice Vigilnat 2019.

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise en 2019, un atelier de travail « Le Black-out de longue durée : gestion des conséquences, priorisation des besoins et méthodologies de planification » a été organisé du 13 au 14 juin 2019 à Mondorf-les-Bains. L'atelier a permis de regrouper autour d'une table les opérateurs et gestionnaires de distribution d'électricité, les autorités en charge de la protection des infrastructures critiques, les autorités en charge du secteur de l'énergie ainsi que les autorités responsables pour la gestion de crise des trois pays du Benelux, de la Rhénanie du Nord Westphalie, de l'Allemagne, de la France, de la Suisse, de l'Autriche, de la Suède et du Danemark. Les experts ont eu la possibilité de s'échanger sur la complexité de la gestion des conséquences d'un dysfonctionnement au niveau des réseaux

d'électricité et de discuter des interdépendances accrues au niveau des réseaux, des besoins essentiels de la population, des bonnes pratiques en matière de planification ainsi que des recommandations à donner aux infrastructures critiques en vue d'améliorer leur résilience.

Lors de la présidence luxembourgeoise, les directeurs des centres de crise respectifs se sont réunis en novembre 2019 pour discuter des orientations stratégiques à donner à la gestion de crise au niveau du Benelux et ont eu un échange notamment sur les sujets suivants :

- intégrité des réseaux 5G : analyse des risques – opportunités, défis et perspectives ;
- élaboration d'un plan de continuité de Gouvernement ;
- risques, défis et perspectives des systèmes d'aéronefs sans équipage à bord ;
- retour d'expérience en matière de gestion de crise : tornade 2019 au Luxembourg.

C.6 Service de la communication de crise

Créé par arrêté grand-ducal en date du 30 mai 2016, le Service de la communication de crise (SCC) est en charge, dans le contexte d'une situation d'urgence ou de crise nationale, de la coordination horizontale de l'organisation de la communication à l'attention de la population et des médias nationaux et internationaux. Cette coordination s'effectue au sein de la Cellule communication et information (CCI) présidée par le directeur du SCC et est véhiculée par le biais du portail gouvernemental www.infocrise.lu.

En tant que membre effectif du Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN) et de la Cellule de crise (CC) convoquée en situation d'urgence et/ou de crise, le SCC a participé à l'ensemble des travaux menés en 2019 sous l'égide du Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN).

C.6.1 Stratégies et communication

Approuvée par le Conseil de Gouvernement en date du 21 décembre 2016, la stratégie de communication a été poursuivie en 2019 en concertation avec tous les intervenants concernés par la prévention et la gestion de situations d'urgence ou de crise. Des réflexions sur un recalibrage de la communication de crise, notamment en raison de l'évolution des moyens de communication, sont en cours.

C.6.2 www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU

Suite à la présentation du plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'accident nucléaire le 21 octobre 2014, le portail www.infocrise.lu a été mis en ligne. Il assoit la volonté du Gouvernement de favoriser une information et une sensibilisation préalables aux situations d'urgence et c'est à travers cet outil que seront communiquées l'ensemble des décisions prises et des actions entamées par les autorités en situation d'urgence.

En 2019, plusieurs rubriques relatives aux plans d'intervention d'urgence ont été actualisées.

En tant que responsable du portail, le SCC prépare, coordonne et gère

- la finalisation de l'ensemble des contenus y compris les versions grand public des plans gouvernementaux ;
- les sous-rubriques « questions-réponses » ;
- les demandes d'informations transmises par des particuliers, des entreprises ou par la presse via l'adresse électronique info@infocrise.lu.

En ce qui concerne le compte Twitter @infocrise.lu, des travaux préparatoires ont été entamés en 2019 afin de définir une nouvelle stratégie de communication via les médias sociaux, notamment pour ce qui est de l'intégration de ces messages au site www.infocrise.lu.

C.6.3 Relations avec les acteurs nationaux

Des échanges permanents ou ponctuels ont eu lieu avec les acteurs nationaux impliqués dans la gestion d'une situation de crise ou d'urgence afin d'établir des procédures conjointes de travail.

C.6.4 Relations internationales - BENELUX

L'échange de vues sur les stratégies de communication des trois pays a été poursuivie, notamment au cours d'une réunion des communicateurs de crise des trois pays membres du Benelux ainsi que leurs homologues allemands de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le 25 novembre 2019 à Bruxelles.

C.6.5 Exercices

Le SCC a participé à l'organisation de l'exercice anti-terroriste le 12 janvier 2019 sur le site de Esch-Belval.

C.7 Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

C.7.1 Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a été créé par la loi du 21 juin 2016 et le règlement grand-ducal du 5 juillet 2016, ses missions sont spécifiées dans la même loi. Cette loi prévoit entre autres que le comité perpétue la mémoire des événements de la Deuxième Guerre mondiale; qu'il intervient auprès des instances publiques dans l'intérêt des résistants, des enrôlés de force, des victimes de la Shoah et des victimes de la Deuxième Guerre mondiale en général, mais aussi que ses membres participent à l'organisation de la commémoration officielle de la Deuxième Guerre mondiale. En outre, le comité formule des recommandations concernant l'organisation de la commémoration de la Deuxième Guerre mondiale et l'identification et la valorisation des lieux de mémoire et est censé entreprendre des actions de sensibilisation du public et plus particulièrement de la jeunesse en relation avec la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.

De plus, la loi prévoit que le Gouvernement sollicite l'avis du comité sur toutes les questions en relation avec la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale et consulte le comité pour l'organisation de la Journée nationale du souvenir, qui constitue la commémoration annuelle officielle de la Deuxième Guerre mondiale.

Par Arrêté ministériel du 4 octobre 2019 portant nomination des membres du Comité pour la mémoire de la Deuxième guerre mondiale, Monsieur Guy Dockendorf est nommé président du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale et Madame Claude Wolf et Monsieur Joseph Lorent sont nommés vice-présidents du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'au 4 octobre 2020 inclus. Le Comité a formé en son sein quatre groupes de travail qui ont continué leurs travaux et délibérations à la Villa Pauly, à savoir : - Groupe de travail « commémoration » - Groupe de travail « lieux de mémoire » - Groupe de travail « pédagogie et sensibilisation » - Groupe de travail « communication » Le secrétariat de ce Comité, qui regroupe à titre paritaire les représentants de la Résistance, de la Communauté juive et de l'Enrôlement force, est assuré par un fonctionnaire du Ministère d'État.

Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale s'est réuni à cinq reprises pendant l'année 2019: le 14 janvier, le 3 mai, le 8 juillet, le 16 septembre et le 18 novembre.

C.7.2 Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Au cours de l'année 2019, le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a poursuivi et développé les activités pédagogiques au Mémorial de la Déportation de la Gare de Hollerich avec l'accueil de nombreuses classes scolaires de l'enseignement primaire et secondaire. À celles-ci il faut ajouter l'École de la Police qui vient régulièrement au Mémorial de Hollerich dans le cadre de la formation citoyenne.

La réorganisation de la bibliothèque de présence sur la Deuxième Guerre mondiale à Luxembourg selon une structure thématique a été achevée. Cette bibliothèque thématique est en train d'être intégré au fichier informatique centralisé ALEPH des bibliothèques luxembourgeoises.

C.8 Département des Relations avec le Parlement – Service central de législation

C.8.1 Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Le Service central de législation assure l'édition du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg qui rassemble tous les textes pour lesquels la publication est formellement prescrite par un acte normatif.

La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, a entièrement révisé le cadre légal du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et a modernisé la publication d'actes normatifs par rapport aux exigences de l'évolution technologique.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le nouveau portail legilux.public.lu est en ligne. De nombreuses améliorations y ont été apportées depuis lors. Le site est axé sur la facilité d'accès aux informations ainsi que sur le « linked open data ». L'identification unique et sans équivoque de l'acte législatif électronique, entièrement basée sur les règles du web sémantique en conformité avec les exigences d'implémentation de « ELI » (European Legislation Identifier), constitue un des piliers du nouveau site.

Legilux présente également tous les prérequis nécessaires à l'interprétation des données ouvertes par des machines en vue de leur réutilisation. Le site est accessible en ligne à titre gratuit, en conformité avec la Directive européenne 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public (directive dite „PSI“).

En 2019, le SCL a procédé à des consultations d'utilisateurs en vue de cerner encore mieux leurs besoins d'utilisation et de recherche.

L'abonnement à la version papier (sans valeur légale) au coût de revient reste possible. Le SCL compte actuellement seulement deux abonnements.

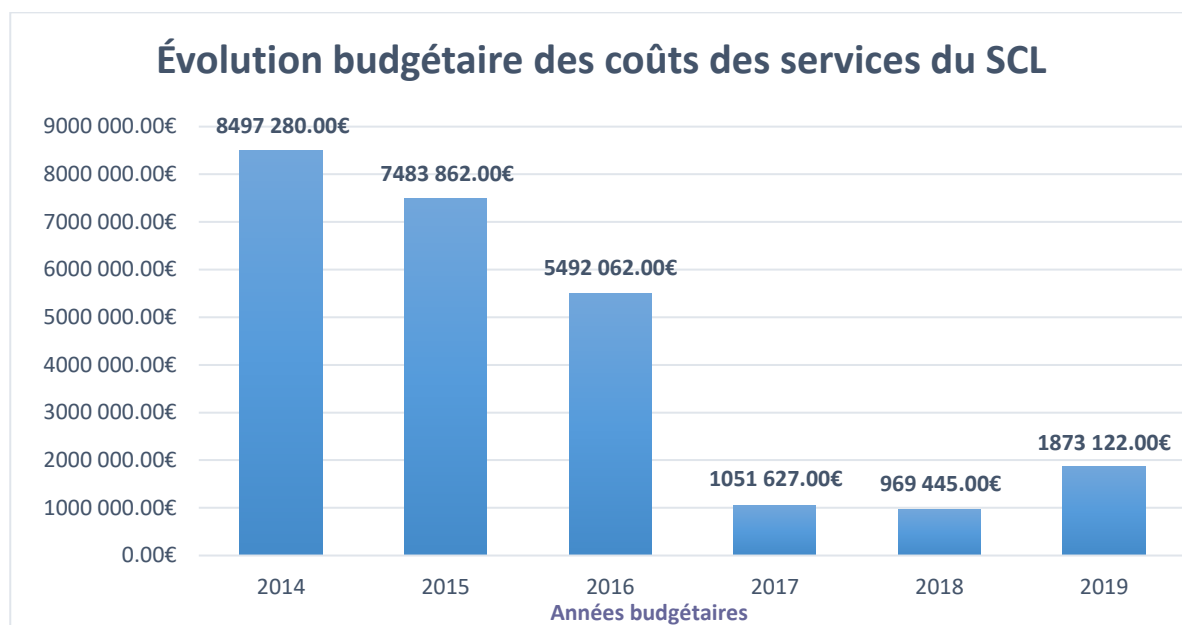
La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg a maintenu la séparation de la publication des actes normatifs et des actes administratifs en deux séries, à savoir le Mémorial A et le Mémorial B.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte le SCL a procédé à une mise en ligne centralisée de tous les projets de loi et de règlement grand-ducal sur le site du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg « legilux.public.lu », dans une optique de cohérence et de facilité de recherche.

Pour satisfaire ce besoin particulier, le Service central de législation a entretemps mis en place une plateforme de gestion des projets visant notamment à associer les documents électroniques aux différentes étapes d'élaboration desdits projets. Chaque jour, une synchronisation est faite pour alimenter la rubrique « Projets » du site Legilux pour les rendre publics.

Dorénavant, lors de la consultation d'un projet sur Legilux, l'utilisateur pourra visualiser les étapes de la procédure et accéder aux documents électroniques y afférents.

Les coûts nécessaires pour couvrir les frais relatifs à l'édition et à la publication de la législation du Luxembourg ainsi que les frais relatifs à la réalisation et à l'optimisation des outils mis à disposition par le SCL (cf. point C.8.4. ci-après) se sont élevés en 2019 à 1.873.122 €.



C.8.2 Suivi des travaux parlementaires

En matière de procédure législative et réglementaire, le Service assure le suivi administratif des travaux entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'État.

Il s'occupe de même du traitement des demandes d'interpellation ainsi que des demandes de débat de consultation et d'orientation, qui nécessitent de multiples interventions entre le Service et les Ministères concernés, le Conseil de Gouvernement et la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

L'acheminement et le suivi des questions parlementaires font également partie des tâches quotidiennes. Dans le cadre des relations avec la Chambre des Députés, le Service central de législation assure le suivi des travaux parlementaires dans les domaines détaillés ci-dessous.

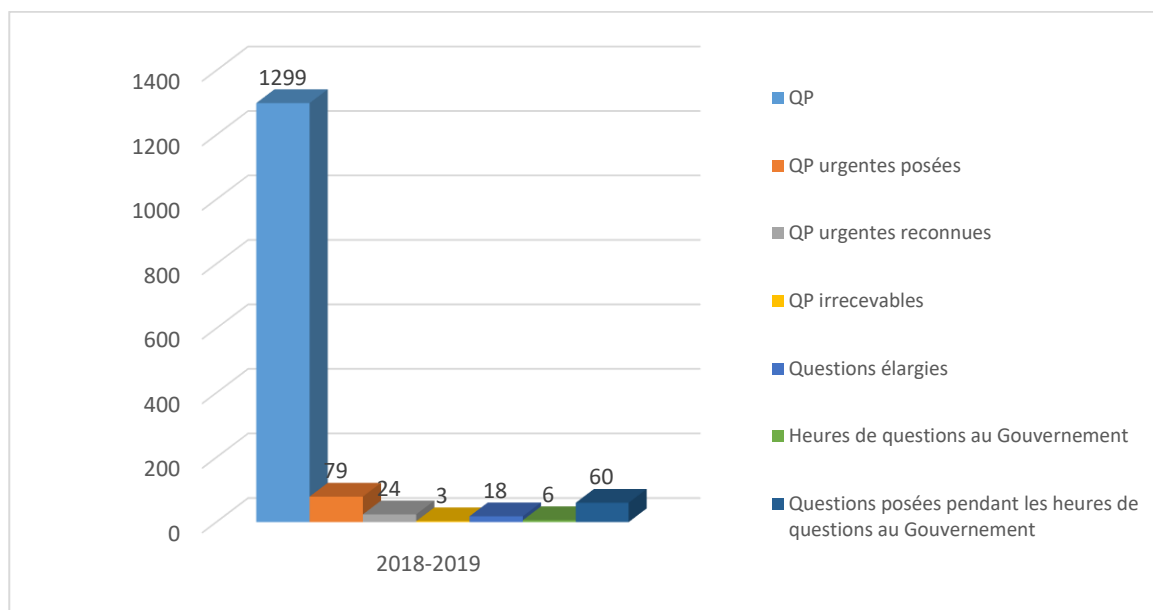
C.8.2.1 Questions parlementaires

Pendant la session ordinaire 2018-2019, 1.299 questions parlementaires ont été posées (dont 3 questions considérées comme irrecevables).

79 questions urgentes ont été posées dont 24 ont été reconnues comme telles par le Président de la Chambre des Députés.

18 questions élargies ont été introduites.

6 séances d'heures de questions au Gouvernement ont été organisées, totalisant 60 questions posées.



Le détail des questions parlementaires traitées lors de la session ordinaire 2018-2019 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.2 Interpellations

Aucune interpellation n'a été évacuée au cours de la session parlementaire ordinaire 2018-2019.

C.8.2.3 Débats

C.8.2.3.1 Débats de consultation

2 débats de consultation ont été évacués par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2018-2019.

Le détail des débats de consultation de la session ordinaire 2018-2019 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.3.2 Débats d'orientation

4 débats d'orientation ont été organisés au cours de la session parlementaire ordinaire 2018-2019.

Le détail des débats d'orientation de la session ordinaire 2018-2019 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.3.3 Déclarations du Gouvernement

5 déclarations du Gouvernement ont eu lieu à la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2018-2019.

Le détail des déclarations du Gouvernement de la session ordinaire 2018-2019 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.4 Heures d'actualité

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2018-2019 ont été organisées 11 heures d'actualité.

Le détail des heures d'actualité de la session ordinaire 2018-2019 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.5 Motions et résolutions

18 motions et 4 résolutions ont été adoptées par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2018-2019.

Le détail des [motions](#) et [résolutions](#) de la session ordinaire 2018-2019 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.3 Statistiques concernant les publications

C.8.3.1 Publications en 2019

Nombre des publications effectuées en 2019 au **Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (recueil Mémorial A)** :

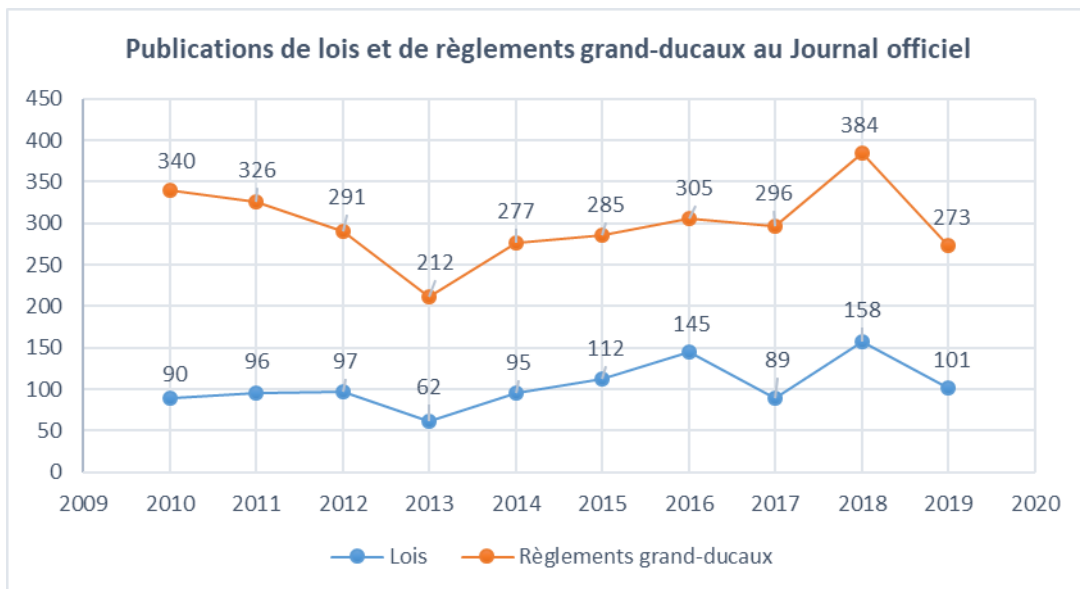
- **101** lois ;
- **273** règlements grand-ducaux ;
- **34** règlements ministériels ;
- **2** règlements du Gouvernement en Conseil ;
- **27** arrêtés grand-ducaux ;
- **8** arrêts de la Cour Constitutionnelle.

L'examen des **lois** et **règlements** en question donne lieu à la ventilation suivante :

- Nombre total de directives communautaires transposées en 2019 : **27**
- Nombre de directives communautaires transposées par loi : **12**
- Nombre de directives communautaires transposées par règl. g.-d. : **15**

C.8.3.2 Publications de 2010 à 2019

Plus d'informations sont disponibles sur <http://legilux.public.lu/data-graphics>.



C.8.4 Outils mis à disposition par le Service central de législation

Le projet « Casemates » du Service central de législation s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de réutilisation des données. Cette démarche a été définie par le W3C dans la perspective du « Web sémantique » ou « Web de données » (linked data). Il s'agit de structurer les ressources pour que les machines puissent mieux les exploiter mais aussi de les mettre à disposition avec une licence qui autorise leur réutilisation par les entreprises, le monde associatif ou toute autre personne intéressée. Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg.

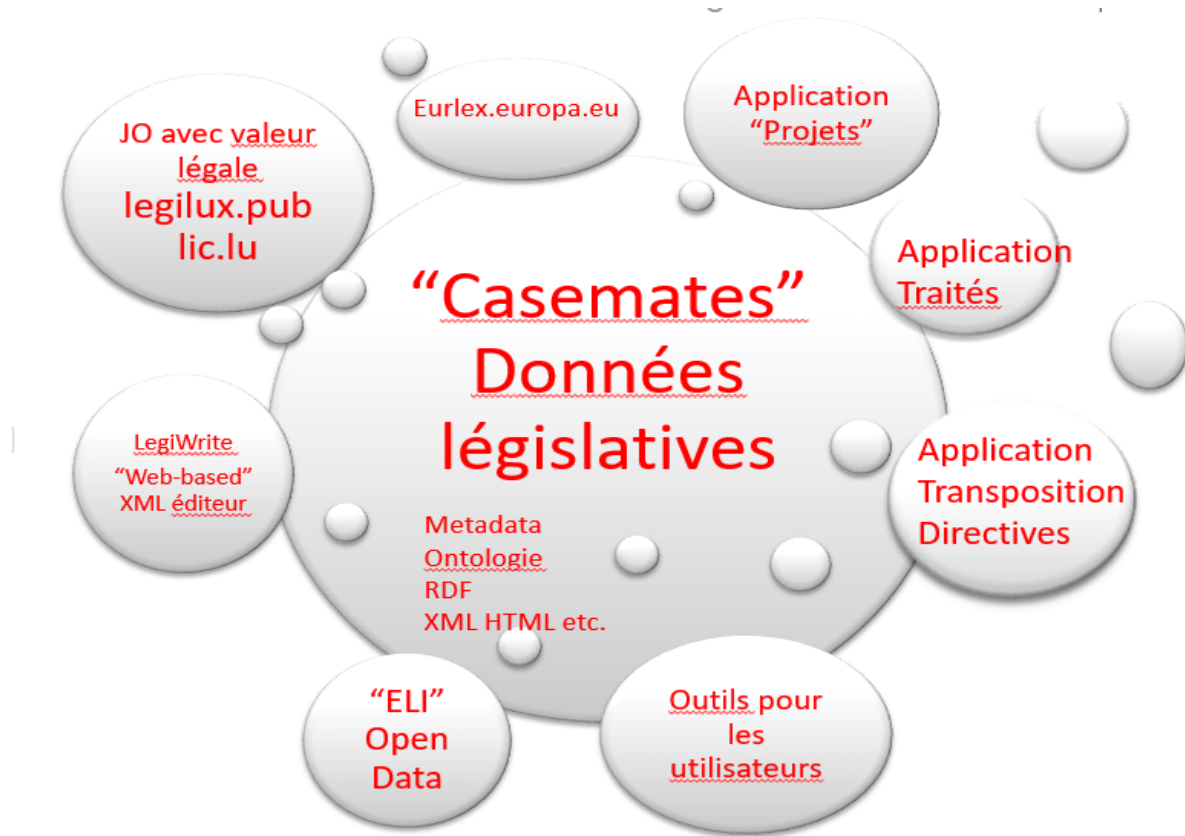
Les textes législatifs sont disponibles au format XML selon le schéma xml LegalDocML pour les métadonnées et le corps du texte. Un jeu de métadonnées plus complet compatible avec l'ontologie JOLux est également intégré dans le document.

Les métadonnées sont publiées dans le langage du web sémantique, RDF, selon deux modèles :

- le modèle JOLux pour décrire les métadonnées des projets et textes législatifs de la manière la plus fine ;
- le modèle ELI (« European Legislation Identifier »), adopté par plusieurs pays européens ainsi que l'Union européenne pour partager leurs données législatives dans un format commun et interopérable (seules les métadonnées des textes législatifs sont disponibles selon ce modèle, pas les projets de loi).

Les vocabulaires contrôlés sont disponibles dans différents formats (xls, html, rdf/skos).

Toutes les ressources décrites (texte législatif, projets législatifs....) disposent d'identifiants pérennes sous forme d'URIs. Les URIs des ressources législatives (actes, consolidations, Mémoriaux) sont attribuées selon le standard ELI, dont le Luxembourg est le père fondateur.



C.8.4.1 Legilux.public.lu

Le portail législatif legilux.public.lu constitue le référentiel de la recherche de tous les actes normatifs luxembourgeois publiés au Journal officiel. Pour être informé régulièrement sur les dernières publications au Journal officiel, il est possible de s'inscrire par le biais du site à une newsletter, renseignant journalièrement sur les publications récentes au Journal officiel.

C.8.4.2 Linked Open Data

Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser par des machines et par des humains aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg.

Les textes législatifs sont disponibles au format XML selon le schéma « xml LegalDocML » pour les métadonnées et le corps du texte. Un jeu de métadonnées plus complet compatible avec l'ontologie jolux est également intégré dans le document.

C.8.4.3 Vocabulaires contrôlés

Tous les vocabulaires contrôlés sont mis à disposition dans l'interface <http://data.legilux.public.lu/vocabulaires> en vue de rendre possible la compréhension, la navigation et la réutilisation de ces listes et de ces hiérarchies.

C.8.4.4 Métadonnée pour les moteurs de recherche « schema.org »

Un marquage sémantique utilisant le vocabulaire « schema.org » a été mis en place sur Legilux. Ces marqueurs sémantiques permettent de rendre la loi luxembourgeoise plus visible et plus « compréhensible » par les grands moteurs de recherche du web tels que Google, Yahoo et Bing. Ces acteurs sont incontournables pour l'accès à la loi par les citoyens ou les professionnels qui cherchent de l'information. Une meilleure compréhension de la loi permettra ainsi d'en faciliter l'accès sur le web en général. Les moteurs de recherche peuvent ainsi tracer à quelle date la loi a été promulguée ou publiée, quel est son titre, ses thématiques, quelles lois elle modifie, annule ou transpose, etc.

Cette mise à disposition des métadonnées structurées des lois pour les moteurs de recherche, qui a été conduite dans le projet ELI (European Legislation Identifier), fait suite à une proposition d'ajout de la thématique « légale » au sens large dans le vocabulaire schema.org. Le Luxembourg devient le premier pays à implémenter la diffusion des métadonnées de sa législation en faveur des moteurs de recherche. Cette diffusion pourrait permettre à terme - par exemple - de savoir dès la page de résultats d'un moteur de recherche si telle loi est encore en vigueur ou non. Elle élargit encore plus l'ouverture des données de la loi luxembourgeoise.

C.8.4.5 Export de données « Open Data »

Un export complet de la base de données de la législation du Grand-Duché de Luxembourg est disponible sur le portail Open Data : <https://data.public.lu/en/datasets/legilux-journal-officiel-du-grand-duche-de-luxembourg/>

C.8.4.6 Application « Traités »

L'application « Traités », développée pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes, repose sur la même architecture performante et innovante que le nouveau portail « legilux.public.lu ». Elle contient des informations relatives aux traités bilatéraux et multilatéraux en vigueur pour ou signés par le Luxembourg. Cette application facilite la gestion et le suivi des traités, ainsi que la production de rapports et de statistiques y relatifs.

L'application « Traités » est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec le vocabulaire contrôlé.

C.8.4.7 Application « LegiEurope »

L'application « LegiEurope », développée pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes, repose sur la même architecture performante et innovante que le nouveau portail « legilux.public.lu ». Elle contient des informations relatives à la transposition de directives européennes. Cette application facilite la gestion et le suivi des travaux de transposition de directives européennes en droit national, ainsi que la production de rapports et de statistiques y relatifs.

L'application « LegiEurope » est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec l'application des Projets « LegiPro » et le vocabulaire contrôlé.

C.8.4.8 Legitools

Les *LegiTools* sont un ensemble d'outils à l'attention des agents de l'État en vue de faciliter leur travail dans les domaines de la procédure législative et réglementaire (*LegiCompil*), de la procédure d'acheminement des questions parlementaires (*LegiQP*) ainsi que du suivi des travaux parlementaires (*LegiShare*).

C.8.4.8.1 LegiCompil

L'application LegiCompil a été réalisée en collaboration avec le Service Gestion et Optimisation des processus et gestion du changement (BPMO, Business Process Management Office) et utilisant le *framework Prometa*.

Cet outil, qui s'adresse à tous les agents de l'État intervenant dans la procédure législative et réglementaire, permet de générer des lettres au format Word prêtes à être signées, à la suite d'une série de questions posées à l'utilisateur en fonction de la démarche qu'il souhaite réaliser (p.ex. saisine du Conseil d'État, demande d'approbation d'un avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement, demande d'avis d'une chambre professionnelle sur un projet de RGD, respectivement des formulaires « Nous Henri » etc.).

C.8.4.8.2 LegiShare

LegiShare est une plateforme de mise à disposition des documents relatifs aux travaux parlementaires (calendrier des travaux de la Chambre des Députés, convocations aux réunions des commissions parlementaires, ordres du jour de ces réunions, procès-verbaux, etc.). Elle permet à l'utilisateur de s'abonner aux documents concernant les sujets qui l'intéressent plus particulièrement, de faire des recherches variées et d'être averti par courriel individuellement pour chaque commission lorsqu'un nouveau document est ajouté.

C.8.4.8.3 LegiQP

LegiQP est une plateforme d'échange de questions parlementaires et des réponses afférentes entre la Chambre des Députés et les départements ministériels.

Elle permet un échange électronique des informations relatives aux questions parlementaires entre la Chambre des Députés et les départements ministériels. En outre, le tableau de bord LegiQP facilite le suivi des questions parlementaires, permettant de filtrer les listes de questions et de générer des rapports par ministère.

C.8.4.8.4 LegiPRO

LegiPRO est une plateforme d'échange de documents électroniques entre le Service central de législation et le Conseil d'État dans le cadre de la procédure législative et réglementaire. La saisine du Conseil d'État de textes pour avis est assurée par cette voie électronique et en papier.

Par le biais de LegiPRO, le Conseil d'État se voit transférer les dossiers pour avis dans une version électronique, prête pour la transmission aux conseillers d'État et authentique par rapport à la version papier. Cette plateforme garantit une accélération de la transmission de documents du

Gouvernement à l'adresse du Conseil d'État dans la procédure législative et réglementaire et permet à la commission en charge d'un dossier auprès de la Haute Corporation de traiter le texte sous forme informatisée.

L'application « LegiPRO » est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec le vocabulaire contrôlé. Cette application deviendra accessible en 2020 aux fonctionnaires qui assurent le suivi de la procédure législative dans leurs départements ministériels.

C.9 Département des Cultes

Le Département des Cultes a, conformément aux lois du 23 juillet 2016 respectives, procédé au versement des soutiens financiers annuels aux communautés religieuses conventionnées avec l'État.

Il y a lieu de signaler, pour être complet, que le soutien financier annuel n'est viré aux cultes respectifs qu'à partir du moment où il dépasse la somme des traitements, charges patronales comprises, des ministres du culte bénéficiant du régime transitoire prévu par les lois précitées du 23 juillet 2016.

D. ANNEXES

D.1 Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre au cours de l'année 2019

11 février	Visite de travail de M. Michel Barnier, Chef de la négociation entre la Communauté européenne et le Royaume-Uni
5 – 6 mars	Visite de travail de M. Dimirti Medvedev, Premier Ministre de la Fédération de Russie
25 mars	Visite officielle de M. George Tsereteli, président de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)
13 mai	Visite de travail de M. Nikol Pachinian, Premier Ministre de la République d'Arménie
20 mai	Visite de travail du Chef Raoni Metuktire, grand chef du peuple Kayapo
21 – 23 juin	Visite de travail de M. Leo Varadkar, Premier ministre de l'Irlande
26 – 27 juin	Visite de travail de M. Saleumxay Kommasith, Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao
10 juillet	Visite de travail de Monsieur Ángel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
18 – 19 juillet	Visite de travail de M. Joseph Muscat, Premier Ministre de la République de Malte
9 – 10 septembre	Visite officielle de Mme Ana Brnabić, Première Ministre de la République de Serbie
16 septembre	Entrevue avec M. Boris Johnson, Premier Ministre du Royaume-Uni
15 – 17 octobre	Visite d'État de leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges
23 octobre	Visite de courtoisie de M. Sam Duk Park, Ministre pour les Vétérans et les Affaires patriotiques de la République de Corée
7 – 8 novembre	Visite officielle de M. Andrej Babiš, Premier Ministre de la République tchèque
13 novembre	- Visite de travail de Son Excellence Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie - Visite de travail de M. Tobias Hans, Ministre-Président du Land de Sarre
5 décembre	Visite officielle de Monsieur Radek Vondráček, président de la Chambre des Députés de la République tchèque
15 décembre	Visite officielle de Madame Nancy Pelosi, présidente de la Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique

D.2 Déplacements de Monsieur le Premier Ministre à l'étranger au cours de l'année 2019

21 -24 janvier	World Economic Forum à Davos
13 février	Visite de travail à Berlin
14 – 15 février	Visite de travail à Madrid
24 – 25 février	Sommet de l'Union européenne et de la Ligue arabe à Charm el-Cheikh
11 – 13 mars	Visite de travail à Helsinki
21 – 22 mars	Conseil européen à Bruxelles
26 – 29 mars	Visite en Chine dans le cadre du Forum de Boao pour l'Asie
5 – 9 avril	Visite officielle à Mexico-City
10 avril	Conseil européen extraordinaire à Bruxelles
8 mai	Visite de travail à Ljubljana
9 mai	Conseil européen informel à Sibiu
14 mai	Visite à Eupen, Communauté germanophone de Belgique
28 mai	Conseil européen extraordinaire à Bruxelles
30 mai – 2 juin	Visite officielle en Serbie
5 juin	Déplacement à Portsmouth aux festivités à l'occasion du 77 ^{ème} anniversaire du D-Day
10 – 11 juin	108 ^{ème} session de la Conférence internationale du Travail (OIT) à Genève
20 – 21 juin	Conseil européen à Bruxelles
24 – 26 juin	Visite officielle à Lisbonne
30 juin – 1 juillet	Conseil européen extraordinaire à Bruxelles
1 septembre	Cérémonies du 80 ^{ème} anniversaire du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale à Varsovie
13 septembre	Déplacement à la "Internationale Automobilausstellung" (IAA) à Francfort
14 septembre	Ouverture de la cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie à Namur
16-17 septembre	Déplacement à Paris
21 septembre	Cérémonie solennelle du souvenir au site commémoratif SS-Sonderlager/KZ Hinzert
22 – 28 septembre	Déplacement officiel à la 74 ^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York
5 octobre	Réunion européenne des Étudiants luxembourgeois (REEL) à Aix-la-Chapelle
17 – 18 octobre	Conseil européen à Bruxelles
24 – 26 octobre	Visite de travail à Athènes
2 décembre	Visite auprès de Mme Sophie Wilmès, Première Ministre du Royaume de Belgique
3 – 4 décembre	Réunion des dirigeants des pays de l'OTAN à l'occasion du 70 ^{ème} anniversaire de l'Alliance à Londres
12 – 13 décembre	Conseil européen et sommet zone euro à Bruxelles
16 décembre	Cérémonie 75 ^{ème} anniversaire de la Bataille des Ardennes à Bastogne

D.3 Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2019

8 janvier	Présentation des Vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
9 janvier	- Réception de Nouvel An de la Presse - Conférence des membres élus, Union des Entreprises luxembourgeoises (UEL)
10 janvier	Réception de Nouvel An du Conseil économique et social
14 janvier	Visite de CEL S.A. à Hollerich
17 janvier	Réception de Nouvel An de la Chambre des salariés
18 janvier	10 ^e anniversaire du Atert-Lycée à Redange-sur-Attert
24 janvier	Réception de Nouvel An de la FEDIL
25 janvier	Présentation des Vœux de Nouvel An des Ramoneurs-Fumistes
30 janvier	Sommet final de la Grande Région à Remerschen
6 février	- Événement de lancement en vue des élections européennes de la Jeunesse Européenne du Luxembourg au Centre culturel Schéiss à Luxembourg - Rencontre avec une délégation de la Shoura
8 février	Présentation des vœux de Nouvel An de la Fédération Horticole Luxembourgeoise - 51 ^{ème} Cortège Saint Valentin 2019
28 février	Déjeuner-Débat des chambres de commerce italienne, britannique et française à Luxembourg
7 mars	50 ^{ème} anniversaire de l'Office des publications de l'Union européenne à Luxembourg
15 mars	Inauguration de la nouvelle Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch à Diekirch
23 mars	Cérémonie d'ouverture du Relais pour la Vie à la Coque à Luxembourg
24 mars	Remise des prix de la 48 ^{ème} édition du Concours national « Jonk Fuerscher » à Luxembourg
25 mars	Rencontre avec une délégation du mouvement Youth for Climate Luxembourg
26 mars	Forum « Stand Speak Rise Up! » à Luxembourg
2 avril	- Sommet Benelux au MUDAM - 30^{ème} anniversaire d'Accenture Luxembourg aux Rotondes
3 avril	- Réunion avec les partenaires sociaux sur le semestre européen à la Chambre de Commerce - 27^{ème} édition du "Deutsche Bank Financial Markets and Business Dialogue" à Luxembourg
4 mai	Funérailles de S.A.R. le Grand-Duc Jean en la cathédrale de Luxembourg
5 mai	50 ^{ème} anniversaire des Femmes libérales au Centre culturel Schéiss à Luxembourg
6 mai	Dialogue Citoyen au Tramschapp
14 mai	« EIB event on Diversity and Inclusion » de la Banque européenne d'Investissement à Luxembourg
20 mai	Cérémonie d'ouverture de l'assemblée générale de la fédération mondiale des agriculteurs à Dommeldange

22 mai	Séance académique à l'occasion du centenaire du droit de vote des femmes au Luxembourg au Cercle Cité à Luxembourg
23 mai	- Visite de la Ferme Hoffmann à Hünsdorf - Visite de l'entreprise Luxlait à Roost - Inauguration « the LUXLAB » à Bissen
25 mai	Commémorations du « Memorial Day » au cimetière militaire américain à Hamm
14 juin	Séance plénière de l'assemblée interparlementaire Benelux à la Chambre des Députés
15 juin	Visite de la Maison des jeunes à Gasperich
17 juin	Cérémonie officielle des festivités liées au 100 ^{ème} anniversaire de BGL BNP Paribas à Luxembourg
18 juin	Visite de l'entreprise « ISPACE EUROPE SA » à Luxembourg
19 juin	- 100^{ème} anniversaire de la Société nationale Habitations à bon marché (SNHBM) à Luxembourg - Remise du rapport climat de la Conférence nationale des élèves (CNEL) - 90^{ème} anniversaire de Telkea Group à Luxembourg
23 juin	Programme Fête nationale
26 juin	50 ^{ème} anniversaire d'EUROCONTROL IANS à Luxembourg-Kirchberg
27 juin	Inauguration de Proximus House Luxembourg à Bertrange
2 juillet	10 ^{ème} anniversaire de LU-CIX à Mondorf-les-Bains
3 juillet	- Remise des diplômes de fin d'études secondaires 2019 du Lycée de Garçons de Luxembourg - Réception organisée par l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à l'occasion du « Independence Day » à Luxembourg
4 juillet	- Inauguration du nouvel immeuble de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) à Luxembourg - Séance d'ouverture de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Luxembourg
9 juillet	Visite de l'association sans but lucratif Digital Inclusion à Luxembourg
12 juillet	Cérémonie d'ouverture de la réunion annuelle de la "Asian Infrastructure Investment Bank" (AIIB) à Luxembourg
13 juillet	Commémoration du 40 ^{ème} anniversaire de la « Warehouses Service Agency » (WSA) à Sanem
16 juillet	Visite de la société Pictet Technologies à Esch-Belval
22 juillet	Guide for one day à Luxembourg
2 septembre	Commémoration du 75 ^{ème} anniversaire de la libération du Luxembourg à Dudelange
12 septembre	Viste d'e-bay payment services à Luxembourg
16 septembre	Inauguration d'une plaque commémorative en mémoire des personnels de l'Armée décédés dans l'exécution du service au Centre militaire à Diekirch
18 septembre	Inauguration du nouveau bâtiment D Square de Deloitte à la Cloche d'Or
19 septembre	Inauguration de la troisième tour de la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg-Kirchberg

20 septembre	- 10^{ème} anniversaire Association luxembourgeoise des Groupes Sportifs Oncologiques à Luxembourg - Visite du « Landesuebstbauereveräin » au Conseil de Gouvernement
28 septembre	Centenaire du double référendum du 28 septembre 1919 à Luxembourg
30 septembre	Inauguration du nouveau bâtiment de la Bibliothèque Nationale à Luxembourg-Kirchberg
1 octobre	- Réunion du Gouvernement avec les partenaires sociaux à Senningen - Réception Fête Saint Michel de la Police à Luxembourg
3 octobre	Réunion avec le Parlement des Jeunes
4 octobre	Cérémonie officielle d'intronisation du chef scout du Grand-Duc héritier Guillaume à la Kinnekswiss à Luxembourg-Ville
8 octobre	Discours sur l'état de la Nation à la Chambre des Députés
9 octobre	20 ^{ème} anniversaire de Cegecom à Luxembourg
10 octobre	45 ^{ème} anniversaire de SOS Villages d'Enfants Monde à Luxembourg
13 octobre	Journée de Commémoration nationale
21 octobre	Déjeuner communautaire sous la présidence finlandaise au Conseil de l'Union Européenne
5 novembre	Réunion conjointe des conseils des ministres luxembourgeois et de Rhénanie-Palatinat à Senningen
6 novembre	Congrès de l' Union Internationale des avocats (UIA) à Luxembourg
7 novembre	Visite Foire de l'étudiant à Luxembourg-Kirchberg
9 novembre	Célébration d'un service religieux action de grâces à la suite de la création cardinalice de S.Em. Jean-Claude Cardinal Hollerich en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg
11 novembre	Cérémonie d'ouverture de la conférence de l'Europroject du Lycée Michel Rodange à Luxembourg
13 novembre	Célébration de la fête patronale Saint-Martin de l'armée au Centre militaire à Diekirch
15 novembre	100 ^{ème} anniversaire de l'Association Luxembourgeoise des Sages-Femmes (ALSF) à Luxembourg
18 novembre	Vernissage de l'exposition « 75 Joar Befreiung vu Maacher (1944) » à Grevenmacher
19 novembre	- CEO Breakfast avec la thématique "surcharge informationnelle" à Luxembourg - Remise du Rapport 2019 de l'Ombuds-Comité pour les Droits de l'Enfant (ORK) - Remise du rapport « 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant au Luxembourg » d'UNICEF Luxembourg
20 novembre	Global Ventures Summit à Esch-sur-Alzette
23 novembre	Ouverture Bazar danois au Hall Victor Hugo
25 novembre	Visite CHAMP Cargosystems à Contern
26 novembre	100 ^{ème} anniversaire de l'accession au trône de SAR la Grande-Duchesse Charlotte à la Philharmonie
28 novembre	Cérémonie de la remise des diplômes et certificats de fin d'apprentissage 2019 de la Chambre des Métiers à Esch-sur-Alzette
30 novembre	Bazar International à Luxembourg
11 décembre	2 ^{ème} Luxembourg 5G Conference 2019 à Luxembourg

16 décembre	Cérémonie 75 ^{ème} anniversaire de la Bataille des Ardennes à Hamm
19 décembre	- Exposition sur le thème de la Seconde Guerre mondiale à Pétange - 40^{ème} anniversaire de la Résidence Monplaisir à Mondorf-les- Bains
23 décembre	Visite de membres du comité de l'Association Luxembourgeoise des Etudiants en Médecine (ALEM)